

DIRECTION DES STATISTIQUES

PRINCIPAUX
INDICATEURS
ÉCONOMIQUES

Sources et Méthodes

TAUX D'INTÉRÊT ET
COURS DES ACTIONS

DÉCEMBRE 1997

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Table des matières

	Page
1. Introduction	5
2. Notes explicatives	11
Section A. Taux d'intérêt	12
Section B. Cours des actions.....	24
<i>Tableau: Caractéristiques des indices</i>	25
Canada.....	26
Mexique.....	28
États-Unis.....	30
Australie	32
Japon.....	35
Corée	37
Nouvelle-Zélande	38
Autriche	39
Belgique	41
République tchèque.....	43
Danemark	44
Finlande.....	45
France	47
Allemagne	49
Grèce	51
Islande	53
Irlande.....	54
Italie.....	55
Pays-Bas	57
Norvège	59
Pologne.....	61
Portugal	62
Espagne	64
Suède	66
Suisse.....	67
Turquie	68
Royaume-Uni	70

Suppléments aux Principaux Indicateurs Économiques

STATISTIQUES RÉTROSPECTIVES

Les données rétrospectives ainsi que les sources et définitions des séries publiées dans les *Principaux indicateurs économiques* sont aussi disponibles sur MEI on Statwise et sur CD-ROM. Les jeux de disquettes couvrent les dix dernières années et les décennies 1960-1969, 1970-1979 et 1980-1989. Le CD-ROM comprend les données à partir de 1960, quand elles sont disponibles.

SOURCES ET MÉTHODES

Ce supplément, publié épisodiquement, porte soit sur les différentes statistiques d'un même pays, soit sur les statistiques des différents pays relatives au même sujet. En principe, chaque fascicule reprend les séries qui figurent dans le numéro des *Principaux indicateurs économiques* avec lequel il est diffusé. On trouvera ci-dessous la liste des suppléments publiés depuis 1980:

Par sujet:

Enquêtes de conjoncture : No. 37, décembre 1983.

OECD Leading Indicators and Business Cycles in Member countries : No. 39, janvier 1987.

Indices des prix à la consommation : numéro hors série, avril 1994.

Indices des prix à la production : numéro hors série, avril 1994.

Sources et méthodes : Statistiques sur la main-d'œuvre et sur les salaires, avril 1997.

Sources et méthodes : Finances internes, octobre 1997.

Par pays:

Mexique : Sources et méthodes, décembre 1996.

Corée : Sources et méthodes, mars 1997.

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les sources et les définitions des statistiques publiées dans les Première et Deuxième parties sont également disponibles en anglais sur Internet:
(<http://www.oecd.org/std/mei.htm>):

Publication la plus récente:

Principaux indicateurs économiques - Sources et définitions, juillet 1997.

1. Introduction

La publication mensuelle, *Principaux indicateurs économiques* (PIE), contient des statistiques sur les taux d'intérêt et les cours des actions. La définition des divers taux d'intérêt que publient les pays Membres et la description détaillée des méthodes qu'ils emploient pour calculer leurs indices boursiers sont présentées ici. Ces définitions se rapportent aux séries publiées dans le numéro de décembre 1997 des *Principaux indicateurs économiques*.

A. TAUX D'INTÉRÊT

Le concept d'« intérêt » est un concept relativement simple à définir. Il correspond au prix acquitté par l'emprunteur pour utiliser des fonds épargnés par le prêteur et dédommager ce dernier du fait qu'il doit différer ses dépenses. La somme ainsi versée se décompose en deux éléments ; l'un correspond à la perte de pouvoir d'achat du principal pendant la durée du prêt, l'autre représente l'intérêt réel perçu par le prêteur.

Cependant, il n'est pas simple de déterminer le niveau des taux effectivement appliqués. En effet, non seulement ils varient en fonction de l'inflation, comme on peut le déduire de ce qui précède, mais aussi de plusieurs autres facteurs, tels que :

- le montant, l'objet et l'époque de l'opération;
- la solvabilité de l'emprunteur;
- le nantissement offert et/ou les autres garanties disponibles;
- la concurrence s'exerçant pour l'opération;
- la politique gouvernementale.

De ce fait, à un moment donné dans un pays donné, une large gamme de taux est appliquée aux nombreuses opérations qui sont effectuées. Pour déterminer les taux à faire figurer dans les *Principaux indicateurs économiques*, il a fallu sélectionner les taux les mieux adaptés à l'analyse économique. A priori, les taux d'intérêt retenus pour chaque pays Membre devraient comprendre deux catégories de taux ; d'une part, ceux servant de référence à d'autres taux, qu'ils soient fixés (par les autorités ou par des accords entre établisse-

ments financiers) ou qu'ils résultent des interactions entre l'offre et la demande, d'autre part, ceux qui sont représentatifs des principaux instruments d'emprunt ou d'investissement.

Bien que les taux aient été choisis afin d'offrir la plus grande comparabilité internationale possible, il n'en demeure pas moins que les marchés des capitaux des pays Membres se distinguent par leurs caractéristiques institutionnelles propres. Ces dernières sont souvent très différentes les unes des autres. L'objectif est néanmoins de présenter, pour chaque pays, une série de taux couvrant les taux « au jour le jour », les taux à « court terme » et ceux à « long terme ». D'une manière générale, les taux « au jour le jour » et les taux à « court terme » concernent les instruments du marché monétaire tandis que les taux à « long terme » correspondent aux rendements, sur le marché secondaire, d'obligations à long terme (le plus souvent, dix ans).

Les taux au jour le jour désignent ici les taux d'escompte officiels et les taux de l'argent au jour le jour. Le taux d'escompte officiel est le taux auquel les banques centrales consentent des avances à certaines banques et à d'autres intermédiaires financiers ou escomptent, pour eux, des lettres de change escomptables. Souvent, des règles strictes régissent non seulement la qualité des titres pouvant être nantis pour les avances consenties mais aussi les conditions de recevabilité des lettres de change à escompter. Dans ce dernier cas, il doit normalement s'agir de papiers commerciaux et non de papiers financiers dont le délai restant à courir jusqu'à l'échéance est limité et qui sont garantis par des parties réputées solvables. En outre, le montant de crédit disponible est limité.

Les prêts à vue et les prêts au jour le jour jouent un rôle prédominant dans les opérations monétaires effectuées entre banques ainsi qu'entre banques et intervenants opérant sur le marché monétaire. Les prêts au jour le jour correspondent le plus souvent à des opérations effectuées entre banques, sur le marché monétaire, pour compenser entre elles leurs excédants de trésorerie, c'est à dire à équilibrer leurs comptes auprès de la banque centrale. Parfois, ces opérations sont effectuées par l'intermédiaire de la banque centrale. Les prêts à vue correspondent généralement à des prêts bancaires, garantis ou non, accordés à des inter-

venants opérant sur le marché monétaire. Ils interviennent aussi parfois dans le cadre des opérations financières effectuées entre des établissements financiers disposant d'un excédent de fonds et de dépôts (par rapport à la demande de leur clientèle) et des établissements accusant un déficit de ressources.

Généralement, les taux à court terme correspondent soit aux taux vendeurs interbancaires à trois mois qui s'appliquent aux prêts intervenants entre les banques pour remédier aux excédents ou aux déficits de liquidités qu'elles accusent sur plusieurs mois, soit aux taux associés aux bons du Trésor, aux certificats de dépôt ou aux instruments comparables, ayant une échéance de trois mois.

Pour les taux à long terme, c'est le taux de rendement des obligations d'État à long terme (le plus souvent, dix ans) qui sert de référence. Le rendement est généralement calculé avant impôt et avant déduction des frais et des commissions de courtage. Le calcul de ce taux consiste à chercher le taux d'intérêt qui annule la Valeur Actuelle Nette, c'est à dire qui annule l'ensemble des flux présent et futurs. Par conséquent, ce taux tient compte de l'ensemble des flux d'intérêt et de remboursement.

Les chiffres mensuels indiqués correspondent à la moyenne des taux arithmétiques, pondérés ou non, enregistrés. Selon les cas, cet enregistrement est effectué tous les jours ou certains jours du mois, ou un jour proche de la fin du mois, ou bien encore le dernier jour du mois. Dans le cas des taux d'intérêt à court et à long terme, les données annuelles et trimestrielles correspondent normalement aux moyennes de chiffres mensuels. Tandis que dans le cas des taux « au jour », elles correspondent le plus souvent aux chiffres du dernier mois des périodes considérées.

Toutes les données sont communiquées par les banques centrales, à l'exception du Luxembourg, pour lequel elles sont transmises par l'Institut monétaire.

B. INDICES DES COURS DES ACTIONS

Généralités

L'exposé qui suit a pour objet de résumer les sources et les méthodes employées par les organismes d'information dans le calcul des indices des cours des actions. Pour l'essentiel, ces organismes sont les Bourses de valeurs des pays Membres. Toutefois, il convient, semble-t-il, de commencer par expliquer le choix des indices publiés.

Choix des indices

Etant donné que la plupart des pays disposent de plusieurs indices, et même parfois de plusieurs Bourses de valeurs, il a fallu, tout d'abord, sélectionner un indice. L'objectif était de retenir celui qui répondrait le mieux aux besoins de l'analyse économique. Des consultations menées avec les pays Membres de l'OCDE, Eurostat, la Commission des Communautés européennes et la Direction des Affaires Financières, Fiscales et des Entreprises de l'OCDE, ont permis d'établir une série de critères de sélection. Il était admis que tous les critères ne seraient pas nécessairement réunis pour tous les pays. Dans ce cas, l'indice retenu devrait répondre à ceux considérés comme essentiels.

Ces critères sont les suivants:

- (a) l'indice retenu devait être celui qui se prête le mieux à l'analyse économique qui mesure les performances du marché. Par conséquent, un indice de cours est préférable à un indice de rendement. En effet, ce dernier type d'indice porte sur le rendement obtenu par les investisseurs. Il est établi sur la base de l'hypothèse du réinvestissement des dividendes et des paiements du même ordre. Par contre, un indice de cours exclut les sommes réinvesties et ne reflète que les fluctuations du cours des actions ;
- (b) l'indice retenu devait couvrir toutes les Bourses de valeurs d'un pays ou, à défaut, la principale place boursière ;
- (c) pour réduire le risque de double comptage, l'indice choisi ne devait pas couvrir des parts de fonds de placement. Il ne devait pas non plus englober de sociétés étrangères de non résidentes ou de sociétés résidentes ayant leur siège à l'étranger. Toutefois, le risque de double comptage ne peut pas être totalement supprimé car les grandes entreprises disposent de fonds de pension qui détiennent des actions d'autres sociétés ;
- (d) l'indice sélectionné devait contenir les cours de toutes les actions ou, à défaut, soit ceux des actions les plus fréquemment échangées soit ceux des sociétés ayant la plus forte capitalisation boursière ;
- (e) la pondération devait être effectuée sur la base de la capitalisation boursière et non pas sur celle de facteurs tels que le cours des actions, le volume des transactions, etc. ;
- (f) enfin, l'indice retenu devait correspondre à la moyenne de tous indices journaliers du mois.

Les indices de 27 des 29 pays Membres sont publiés, chaque mois, dans les *Principaux indicateurs économiques*. Actuellement, les deux pays manquants

sont la Hongrie et le Luxembourg. Les indices de ces 27 pays sont décrits ci-après.

Bien qu'essentiellement conçus pour mesurer les performances du marché à l'intention des investisseurs individuels et des gérants de fonds de placement, les indices des cours des actions servent également d'indicateurs de l'activité économique pour les analyses réalisées par les entreprises et les pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle ils figurent dans une publication intitulée *Principaux indicateurs économiques*. S'ils constituent un instrument de mesure à part entière, ils jouent aussi un rôle crucial dans l'élaboration de la série des « indicateurs composites avancés ». Ces indicateurs correspondent à une série chronologique d'ensemble qui maintient un rapport d'antériorité assez cohérent avec une série de référence mesurant le cycle économique d'un pays. Cette dernière est le plus souvent l'indice de production industrielle. Actuellement, l'OCDE publie des indicateurs composites avancés pour 22 pays Membres. Pour donner une idée de l'importance des indices boursiers comme indicateurs de l'évolution future de l'activité économique, il est intéressant de noter que ces indices figurent dans les indicateurs composites avancés de 12 de ces 22 pays Membres et de 6 des pays du G-7.

Présentation

En dehors des descriptions des indices et des tableaux explicatifs, lorsqu'ils sont disponibles, des profils de la capitalisation des indices (ou de la capitalisation boursière) sont également présentés. Pour ce faire, le poids relatif des différentes sociétés ou des différents secteurs est indiqué. Cela permet d'attirer l'attention sur les cas de prédominance relative et donc sur les risques de sensibilité de l'ensemble de l'indice au sort de l'intervenant majeur. En général, cette présentation est faite pour les années 1990 et 1995. Il est intéressant de noter que dans certains pays d'autres indices sont établis en limitant le poids des acteurs dominants.

Sélection des actions et pondération

Les bases sur lesquelles les actions sont sélectionnées et les indices sont établis présentent de nombreux points communs. Il semble donc approprié de décrire ces points communs ici plutôt que dans la section consacrée à chaque pays.

Dans la majorité des cas, les actions retenues correspondent à la totalité ou à un échantillon des actions échangées soit sur le marché « officiel » soit sur le « premier » marché d'une Bourse de valeurs. En général, les Bourses de valeurs comprennent plusieurs marchés dont le premier est exclusivement réservé aux

actions qui satisfont à des conditions d'admission précise. En particulier, les sociétés doivent être prouvées rentables, elles doivent respecter des normes précises en matière de contrôle financier, de base d'actionnaires, de valeur boursière et de rotation, les actions doivent être accessibles au grand public. Lorsque l'indice repose sur un échantillon d'actions, cet échantillon est choisi de manière à refléter le plus étroitement possible la situation de l'ensemble du marché. Il représente souvent un pourcentage important de la capitalisation boursière. Dans d'autres cas, l'indice est établi sur la base des principales sociétés, par exemple les cent premières, mais là encore, les sociétés sélectionnées représentent presque la totalité de la capitalisation boursière. Dans certains cas, liés entre autres, à une insuffisance du volume des transactions, toutes les sociétés à quelques exceptions près sont prises en compte.

Comme on vient de le voir, les critères d'admission sur le premier marché d'une Bourse des valeurs impliquent souvent l'exclusion des sociétés dont les actions ne sont pas facilement accessibles au grand public. (On dit parfois « librement transférables », « cessibles »). Toutefois, le plus souvent, il est tenu compte dans le calcul des indices de la totalité des actions des sociétés qui, bien qu'une part importante de leurs titres appartient à des blocs de contrôle, satisfont aux autres critères d'admission. Cependant, dans ce cas, les indices sont établis uniquement sur la base des actions hors blocs de contrôle, en pondérant des facteurs d'ajustement ou en ne considérant que les actions librement transférables.

On constate également de nombreuses similitudes dans les méthodes de pondération employées. La pondération des différentes hausses du cours des actions utilisées dans les calculs repose invariablement sur la capitalisation boursière. Sous sa forme la plus simple, l'indice mesure la valeur boursière totale à un instant donné des actions qui le composent par rapport à la valeur boursière totale de référence. La valeur boursière totale est la somme obtenue en multipliant le nombre d'actions en circulation de chaque société par son cours en vigueur ou de référence.

En outre, les valeurs boursières totales sont presque toujours obtenues en calculant les moyennes arithmétiques pondérées des fluctuations du cours des actions composant les indices. Seule la République tchèque fait exception en utilisant une moyenne géométrique pondérée.

Autres facteurs

Les autres principaux choix à opérer portent sur les types d'actions et sur les cours à utiliser dans les cal-

culs: ne doit-on considérer que les actions ordinaires ? Le cours employé doit-il être celui de la dernière cotation ou celui correspondant uniquement à un volume déterminé d'opérations ou à la moyenne des cours enregistrés pour les différents « lots » dont l'action considérée peut faire partie, etc. ? Dans l'ensemble, ce sont des actions ordinaires qui sont utilisées. Le cours retenu est celui de la dernière cotation disponible, sans se préoccuper du volume des transactions ni établir de moyenne.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que plusieurs facteurs n'ayant aucun rapport direct avec les tendances fondamentales du marché, peuvent influencer sur le cours d'une action, et donc sur l'indice. C'est notamment le cas du paiement des dividendes. En effet, le cours d'une action monte à l'approche de ce paiement avant de retomber une fois le dividende payé. Certaines Bourses de valeurs n'effectuent aucun ajustement pour compenser le jour où une valeur de l'indice est échangée ex-dividende, alors que d'autres en effectuent un. Dans ce cas, l'ajustement est le plus souvent opéré à l'aide d'estimations visant à exclure la hausse de cours observée avant le versement des dividendes et la baisse constatée au moment où celui-ci intervient.

Modifications du capital

Il existe également des similitudes dans la façon dont les autorités responsables de l'établissement des indices boursiers prennent en compte les modifications du capital des sociétés. Ces opérations influent sur les niveaux de capitalisation mais ne sont pas liées aux variations des cours associées aux tendances fondamentales du marché. Il est procédé à des ajustements pour faire en sorte que l'indice ne soit pas affecté par ces opérations. Lorsqu'ils sont prévus, ces ajustements portent presque toujours sur la base de l'indice, c'est-à-dire sur l'année de référence utilisée ou sur le niveau du précédent indice calculé. Ces ajustements sont opérés, soit en incorporant un facteur d'ajustement dans la formule employée pour calculer l'indice, soit en modifiant simplement la valeur de référence proportionnellement à la modification constatée dans la capitalisation boursière. Par conséquent, on peut modifier la définition de l'indice donnée plus haut et dire que : « l'indice mesure la valeur boursière totale courante des actions qu'il englobe par rapport à leur valeur boursière totale calculée sur une base comparable ».

On peut montrer comment ces modifications du capital se produisent à l'aide de l'exemple d'une émission de droits de souscription lancée auprès des porteurs d'actions. Ce type d'émission intervient lor-

squ'une société offre aux porteurs de ses actions la possibilité d'acquérir, à un prix préférentiel, de nouvelles actions au pro rata du nombre d'actions détenues. Le jour où cette vente a lieu, les nouvelles actions plus les anciennes représentent le nombre d'actions en circulation. Mais leur cours est alors plus bas car celles qui ont été vendues aux porteurs d'actions l'ont été à un prix préférentiel, c'est-à-dire à prix réduit. La valeur boursière totale de référence est donc ajustée en tenant compte à la fois du prix du marché et du prix de souscription, afin d'éliminer la variation du cours qui autrement aurait été observée. En pratique et pour faciliter les calculs, dès l'annonce d'une émission de droits de souscription, les futures actions qui devront être émises sont tout de suite prises en compte dans l'indice.

Parmi les autres opérations qui généralement modifient la capitalisation boursière de référence, on peut citer :

- l'émission ou le retrait d'actions (émission d'actions dans le cadre de prises de contrôle ou accroissement du nombre d'actions figurant dans un indice sous l'effet d'émissions de droits de souscription, de placements privés, d'émissions publiques, de la conversion en actions ordinaires d'obligations ou d'actions privilégiées convertibles, de l'achat ou du retrait de ses propres actions par une société, etc.) ;
- la faillite, la liquidation ou la modification de la composition d'une société, les rachats et les fusions, le retrait de la cotation, etc. ;
- la cession d'actifs (la valeur des actions d'une société diminue lorsque celle-ci se défait d'une partie de ses actifs) ;
- l'ajustement du bloc d'actions de contrôle (dans le cas des indices qui ne tiennent compte que des actions accessibles au public).

Les opérations qui ne nécessitent pas d'ajustement sont celles qui ne provoquent pas de modification du capital. Il peut s'agir, par exemple, du paiement des dividendes en actions qui normalement entraîne une baisse du cours des actions concernées proportionnelle à la valeur des dividendes. De même, généralement les divisions du nominal des actions ne doivent pas se traduire par une modification de la situation globale car le plus grand nombre d'actions multiplié par un cours plus faible doit donner le même résultat que le précédent nombre d'actions multiplié par leur ancien cours. Dans le cas des regroupements d'actions, la diminution du nombre des actions et la hausse de cours

qui en résultent ne doivent pas non plus se traduire par une modification de la valeur boursière totale courante.

Ces changements ne sont toutefois pas toujours traités de la même façon. C'est pourquoi, nous avons introduit une certaine restriction dans les paragraphes qui précèdent en employant l'adverbe « généralement ». En effet, il arrive que les organismes responsables des indices considèrent que les divisions d'actions affectent la capitalisation et, dans ce cas, ils ajustent la valeur de référence après avoir déterminé la valeur effective des actions en question après leur division.

Dernières remarques

Enfin, nous allons passer brièvement en revue un certain nombre de facteurs qui peuvent influencer sur un indice des cours des actions. Certains de ces facteurs diminueront sans doute l'attrait de cet indice comme indicateur de l'activité économique tandis que d'autres permettront de comprendre son niveau. Ce complément d'information pourra non seulement contribuer à éclairer la question des indices boursiers mais aussi attirer l'attention sur la prudence avec laquelle toute comparaison internationale de ces indices doit être nécessairement entreprise. Bien que l'on ait souligné les similitudes existant entre les indices, ils n'en restent pas moins très disparates.

Tout d'abord, nous allons considérer les inconvénients possibles de l'utilisation des indices comme indicateurs avancés. Un pan important de l'activité économique de certains pays peut dépendre de sociétés qui ne sont pas cotées. Il peut s'agir: a) de petites entreprises, éventuellement familiales, ayant pour caractéristique de recourir à l'emprunt pour satisfaire leurs besoins de capitaux ; b) de grandes entreprises d'État ; ou c) de filiales de sociétés étrangères. En outre, l'indice peut, ne pas donner une idée exacte de la situation économique d'un pays. Par exemple, si certains de ses secteurs, comme celui des services d'utilité publique, sont très capitalisés alors que, d'autres, comme celui de la construction le sont peu, bien qu'ils aient un poids aussi important dans l'économie.

Les initiatives de certaines sociétés, telles que des rachats d'actions ou les fusions, peuvent contribuer à réduire le nombre d'actions disponibles. Les capitaux n'ayant plus autant de possibilités à exploiter, un processus concurrentiel peut s'enclencher et les cours des actions peuvent augmenter. L'indice peut alors faire état d'un mouvement qu'il est inapproprié d'associer à un changement du climat économique.

En outre, les variations des taux de change peuvent influencer sensiblement sur un indice. Par exemple, si une économie fortement tributaire des exportations enregistre un raffermissement de la devise nationale, le prix de ses exportations augmente. Cette hausse peut alors réduire l'intérêt manifesté pour les actions des sociétés orientées vers l'exportation.

Des facteurs institutionnels peuvent aussi jouer un rôle. Si la participation étrangère est limitée par le biais de dispositions légales ou de taxes sur les transferts de capitaux, de droits de timbre, d'impôts sur les plus-values dissuasifs et/ou discriminatoires en cas d'absence de traités bilatéraux etc., la concurrence sera moins vive pour les actions offertes et l'indice sera plus faible qu'il ne le serait autrement. En outre, les gouvernements peuvent limiter les variations des cours des actions en empêchant, par exemple, toute fluctuation de cours supérieure à 5% par rapport au prix de clôture de la veille. Il ne peut s'agir que d'une mesure provisoire destinée à permettre à une Bourse naissante de s'établir sans heurt.

Quelles sont les perspectives d'avenir?

Les indices continueront-ils d'être des indicateurs importants de l'activité économique ? Avec l'accélération de l'évolution vers une plus grande libéralisation et harmonisation des activités boursières, les transactions opérées à Londres peuvent influencer les transactions effectuées, par exemple, à l'ouverture de la Bourse de Tokyo et donc affecter l'indice de Tokyo. Ces variations de cours sont encore provoquées par un changement d'opinion de la part des investisseurs. Or, il se peut très bien que sous l'effet de cette évolution vers une dispersion des actions d'une même société entre plusieurs places boursières, les indices boursiers nationaux reflètent de moins en moins la situation économique des pays concernés du fait de la prise en compte d'actions étrangères. Il se peut également que les Bourses de moindre importance disparaissent à mesure que les grandes places boursières, jouissant d'un plus grand succès, prendront une part croissante du marché mondial des transactions sur titres. On peut voir dans cette évolution le signe que l'intégration des activités boursières suit celle des économies nationales et que les indices qui survivront refléteront, dans une certaine mesure, la situation de plusieurs économies nationales. On peut aussi envisager l'établissement, à partir d'informations communiquées par plusieurs places boursières, d'indices correspondant non pas à des Bourses mais à des économies particulières. Ces données exprimées en monnaies nationales (sur lesquelles reposent actuellement les indices concernant des places boursières particulières) devront alors être

converties, à l'aide des taux de change, en une monnaie de référence comme, par exemple, le dollar des États-Unis. Il est intéressant de noter que des indices « combinés » sont déjà calculés, tels que les indices internationaux FTSE. Étant donné que certains pays limitent à des niveaux spécifiques l'investissement

étranger dans certaines sociétés, le poids accordé à ces dernières dans les indices mondiaux est calculé de manière à refléter cette limitation de l'investissement étranger.

2. Notes explicatives

La plupart des numéros des *Sources et méthodes* publiés par l'OCDE s'articulent autour d'une liste type de métadonnées (reproduite ci-dessous). Cette structure n'est toutefois pas totalement applicable aux indi-

ces boursiers et aux taux d'intérêt. Les titres des catégories non pertinentes ont donc été omis tandis que certaines catégories ont été regroupées, lorsque cela a été jugé opportun.

LISTE DES MÉTADONNÉES

SOURCES	COLLECTE DES DONNÉES (suite)
Organismes sources Principales publications nationales Titre des séries dans les publications nationales Ventilation disponible Références méthodologiques Chronologie des données disponibles Périodicité Unité de mesure	Sources administratives Description Procédures de mise à jour Évaluation de la qualité Accès aux données et contrôle de leur utilisation statistique Techniques statistiques de traitement des données Sources multiples Description Méthodes normatives de combinaison des sources Techniques statistiques de combinaison des sources Délai entre l'événement mesuré et la collecte Délai entre l'événement mesuré et le traitement des données
CONCEPTS ET COUVERTURE	TRAITEMENT DES DONNÉES
Définition Couverture Période de référence Couverture géographique Population statistique Classification des données Exclusions particulières	Agrégation / Redressement Méthode de redressement Méthode d'agrégation Pondération pour l'agrégation des données Ajustements saisonniers et autres ajustements Autres traitements
STANDARDS	QUALITÉ DES DONNÉES ET DÉLAI DE MISE À JOUR
Systèmes / cadre normatifs Classifications / nomenclatures normatives Comparabilité internationale Différences par rapport aux standards internationaux	Erreurs dues à l'échantillonnage et leurs corrections Autres erreurs et corrections Données manquantes dans les séries temporelles Ruptures dans les séries temporelles Données provisoires Politique de révision Conformité avec d'autres sources Délai de mise à jour Date de publication des données
COLLECTE DES DONNÉES	
Unités déclarantes Méthode de collecte Enquête Description du questionnaire Liste de référence pour l'étalonnage Description de l'enquête Taux de non-réponses	

A. TAUX D'INTÉRÊT

CANADA

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte est le taux minimum auquel la Banque du Canada consent des avances à court terme aux banques à charte et aux autres membres de l'Association canadienne des paiements. Depuis le 13 mars 1980, le taux d'escompte est fixé à un quart de point au-dessus du taux moyen des bons du Trésor à trois mois enregistré lors de leur adjudication hebdomadaire.

Période de référence : Les données se réfèrent à la situation en fin de période.

(b) Taux de l'argent, % p.a.

Définition : Des prêts au jour le jour sont consentis par les banques à charte aux intervenants du marché monétaire qui disposent, auprès de la Banque du Canada, de facilités de crédit ayant fait l'objet d'accords préalables. Les valeurs nanties en garantie de ces prêts sont des titres du marché monétaire – bons du Trésor canadien ou valeurs à court terme émises ou garanties par le gouvernement du Canada. Ces prêts peuvent être accordés à tout moment et le fait que les intervenants puissent s'adresser en dernier ressort aux prêts de la Banque du Canada garantit leur liquidité. Si un intervenant agréé ne peut se procurer de l'argent au jour le jour auprès des banques, il peut mettre en pension des titres directement auprès de la Banque du Canada - faculté de rachat. Les données indiquées ne tiennent compte ni des prises en pension ni des prêts interbancaires au jour le jour.

Période de référence : Les données correspondent à la moyenne enregistrée pendant la semaine se terminant le dernier mercredi de la période.

(c) Bons de caisse à 90 jours, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent aux taux pratiqués sur les acceptations bancaires des dépôts à 90 jours et elles correspondent aux moyennes pondérées des taux médians de clôture observés pour des offres types.

Période de référence : Jusqu'en avril 1981, les données se réfèrent au dernier mercredi du mois. Ensuite, il s'agit de la moyenne mensuelle des taux du mercredi. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

(d) Rendement des obligations de l'État, % p.a.

Définition : Les données correspondent à la moyenne arithmétique non pondérée des rendements, sur le marché secondaire, des obligations émises par le gouvernement canadien et ne venant à échéance que dans un délai d'au moins dix ans. Le calcul tient compte des moyennes de l'ensemble des titres négociables payables en dollars canadiens, à l'exception des émissions garanties comme les obligations d'épargne du gouvernement canadien. Les cours utilisés pour les calculs sont la moyenne des cours acheteurs et vendeurs enregistrés sur le marché des obligations tous les mercredis à la clôture des opérations.

Période de référence : Depuis avril 1981, le taux indiqué correspond à la moyenne mensuelle des taux du mercredi. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

(e) Papier de premier choix, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent aux estimations de la Banque du Canada concernant les taux de marché obtenus par les grands emprunteurs (billets de trésorerie à 90 jours des sociétés).

Période de référence : Les données mensuelles se réfèrent au dernier mercredi du mois. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

(f) Taux de base, % p.a.

Définition : Le taux indiqué est le taux d'intérêt consenti par les banques à charte aux emprunteurs les plus solvables pour les crédits aux entreprises de premier ordre. Il s'agit du taux appliqué aux gros crédits consentis aux entreprises.

Période de référence : Les données se réfèrent au dernier mercredi de la période.

MEXIQUE

(a) CETES à trois mois, % p.a.

Définition : Le taux des CETES (Certificado de Tesorería) à trois mois correspond au taux moyen mensuel des bons du Trésor fédéraux à trois mois (les rendements sont exonérés d'impôt).

Période de référence : Les chiffres représentent des moyennes des taux journaliers.

ÉTATS-UNIS

(a) Taux de fonds du système fédéral, % p.a.

Définition : Les fonds fédéraux (Federal funds) sont des fonds disponibles immédiatement et non pas le jour ouvrable suivant. Ils sont empruntés ou prêtés par les banques commerciales ou par d'autres établissements pour ajuster leur position de réserve ou pour effectuer des règlements au jour le jour. Le taux effectif des prêts accordés sur ces fonds est évalué chaque jour par la Banque de réserve fédérale de New York. Il correspond à une moyenne pondérée des taux pratiqués par les intervenants de la place de New York.

Période de référence : Les chiffres mensuels sont des moyennes des taux journaliers tandis que les chiffres annuels et trimestriels sont ceux de fin de période.

(b) Taux de base, % p.a.

Définition : Il s'agit du taux appliqué par les banques à leurs entreprises clientes les plus solvables sur des crédits à court terme. Il sert de base au calcul des taux qu'elles appliquent aux autres entreprises clientes. Seules les plus grandes banques affichent leur taux de base. Les taux journaliers sont calculés à partir des taux pratiqués par une trentaine de grandes banques commerciales. Le chiffre quotidien n'est pas une moyenne mais il correspond au taux appliqué par la majorité des banques interrogées.

Période de référence : Les chiffres mensuels sont des moyennes des taux journaliers tandis que les chiffres annuels et trimestriels sont ceux de fin de période.

(c) Certificats de dépôt, % p.a.

Définition : Le taux indiqué est celui appliqué aux certificats de dépôt (3 mois) négociables émis par des banques commerciales. Il représente la moyenne non pondérée des taux vendeurs indiqués par au moins cinq intervenants du marché secondaire.

Période de référence : Les chiffres sont des moyennes de taux journaliers.

(d) Rendement des obligations d'État, % p.a.

Définition : Ce taux composite correspond aux rendements sur le marché secondaire d'un nombre varié d'obligations de l'État fédéral qui viennent à échéance, ou dont le remboursement peut être effectué, dans au moins dix ans. Les taux journaliers correspondent à des moyennes non pondérées, calculées sur la base des cours acheteurs de clôture.

Période de référence : Les chiffres sont des moyennes des taux journaliers.

AUSTRALIE

(a) Effets acceptés par des banques (90 jours), % p.a.

Définition : Cette série concerne les achats d'effets de commerce acceptés par les banques intervenant sur le marché des effets commerciaux. Les rendements sont établis d'après les renseignements fournis à la Reserve Bank par les intervenants agréés du marché monétaire à court terme.

Période de référence : Les données mensuelles sont les moyennes arithmétiques des taux de rendement quotidien observés chaque jour ouvrable de la semaine se terminant le dernier mercredi du mois. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

(b) Obligations du Trésor à long terme, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au taux de rendement estimé en clôture des obligations du gouvernement fédéral à dix ans. Les estimations reposent principalement sur les informations communiquées par des intervenants en obligations du marché secondaire.

Période de référence : Les chiffres mensuels se rapportent au dernier jour ouvrable du mois. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

JAPON

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte officiel est considéré comme le taux de base. Il correspond au taux d'escompte des effets de commerce et le taux d'intérêt des emprunts garantis par des obligations d'État, des titres spécialement désignés et des bons représentatifs d'effets de commerce. Les institutions financières autorisées à emprunter auprès de la Banque du Japon sont, outre les banques, les associations de crédit, les coopératives, les sociétés de financement des opérations en Bourse, les intervenants de prêts à vue et les banques étrangères résidentes.

Période de référence : Les données se réfèrent à la fin de la période.

(b) Taux de l'argent au jour le jour, % p.a.

Définition : Le marché de l'argent au jour le jour permet à certaines institutions financières de compenser entre elles leurs excédants et déficits de trésorerie, c'est à dire à équilibrer leurs comptes auprès de la banque centrale. Le taux au jour le jour du crédit non garanti par nantissement correspond au taux journalier médian de ceux appliqués aux transactions dont les volumes sont les plus importants.

Période de référence : Les données mensuelles sont les moyennes arithmétiques des taux journaliers. Les données annuelles et trimestrielles se réfèrent au taux indiqué pour le dernier mois de la période.

(c) Certificats de dépôt, % p.a.

Définition : Les données représentent les taux d'intérêt moyens des certificats de dépôt à trois mois des banques commerciales (city banks), des banques de crédit à long terme et des banques de gestion d'actifs pour compte de tiers (trust banks). Ces certificats de dépôt négociables portent sur de gros montants et sont vendus principalement à des entreprises non financières et aux collectivités locales.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(d) Rendement des obligations de l'État, % p.a.

Définition : Toutes les obligations de l'État à long terme sont cotées en Bourse dans le mois qui suit le premier versement d'intérêt. Les données concernent le rendement sur le marché secondaire des obligations à dix ans.

Période de référence : Les données mensuelles correspondent aux taux de fin de mois. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

CORÉE

(a) Opérations interbancaires, % p.a.

Définition : Le taux des opérations interbancaires est le taux d'intérêt pratiqué sur les prêts à 24 heures qui interviennent entre banques ou entre ces dernières et d'autres institutions financières. Ces prêts sont remboursables par la suite. La Banque de Corée collecte chaque jour des informations les concernant auprès des sociétés d'investissement ou de financement. Le taux journalier est une moyenne pondérée par le montant des opérations.

Période de référence : Les données mensuelles sont les moyennes des taux journaliers. Les données annuelles et trimestrielles se réfèrent au dernier mois de la période.

(b) Dépôts à trois mois, % p.a.

Définition : Le taux appliqué aux certificats de dépôt est le taux à 91 jours des marchés primaire et secondaire. Le taux journalier correspond à la moyenne simple des taux de rendement des dix plus grandes maisons de titres, lorsque celles-ci n'ont pas le même prix de vente final. Mais lorsqu'au moins cinq d'entre elles offrent le même rendement, ce dernier sert de base au calcul du taux journalier.

Période de référence : Les chiffres sont les moyennes des taux journaliers.

(c) Rendement des obligations à cinq ans, % p.a.

Définition : Les données mesurent les rendements des obligations nationales pour le logement à cinq ans de « type 1 ». Le taux journalier correspond à la moyenne simple des taux de rendement des dix plus grandes maisons de titres lorsque celles-ci n'ont pas le même prix de vente final. Mais lorsqu'au moins cinq d'entre elles appliquent offrent le même rendement, ce dernier sert de base au calcul du taux journalier.

Période de référence : Les données sont les moyennes des taux journaliers.

NOUVELLE-ZÉLANDE

(a) Effets bancaires (90 jours), % p.a.

Définition : Les données se réfèrent à la moyenne des taux journaliers du marché des effets bancaires à échéance d'environ 90 jours. Le taux retenu est celui coté à 11 heures.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(b) Rendement des obligations d'État, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au rendement des obligations du Trésor à dix ans sur le marché secondaire. Entre le 1er juillet 1993 et le 4 juillet 1995, l'émission à dix ans de référence était l'obligation à échéance du 15 avril 2004. La référence actuelle est l'obligation à échéance du 15 novembre 2006.

Période de référence : Les données mensuelles correspondent à la fin de la période, les données trimestri-

elles et annuelles sont des moyennes des chiffres mensuels.

AUTRICHE

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte officiel est le taux auquel la Banque nationale d'Autriche réescompte les effets de commerce de certaines banques. Pour être admis au guichet de l'escompte, ces effets doivent remplir certaines conditions. Les modifications du taux d'escompte sont un indicateur de la politique monétaire de la Banque centrale. De plus, elles sont généralement suivies de modifications, dans le même sens, des taux débiteurs pratiqués par les banques commerciales.

Période de référence : Les données correspondent à la fin de la période.

(b) VIBOR à trois mois, % p.a.

Définition : Le « Vienna Interbank Offered Rate » ou VIBOR (taux offert pour les opérations entre banques sur le marché de Vienne) appliqué aux bons du Trésor à taux variable sert de taux de référence pour les prêts interbancaires à trois mois. Ces derniers sont destinés à compenser pendant plusieurs mois d'éventuels excédents ou pénuries de liquidités. Ce taux est fixé quotidiennement sur la base des taux vendeurs communiqués par certaines banques viennoises.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux quotidiens.

(c) Rendement des obligations du secteur public, % p.a.

Définition : Le rendement utilisé est celui enregistré sur le marché secondaire pour les obligations à échéance de plus d'un an.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux quotidiens.

BELGIQUE

(a) Taux de la Banque centrale, % p.a.

Définition : Le taux de la Banque centrale est le taux des avances consenties par la Banque nationale de Belgique à des intermédiaires financiers pour couvrir des déficits quotidiens.

Période de référence : Les données mensuelles sont des moyennes des taux journaliers. Les données an-

nuelles et trimestrielles concernent le dernier mois de la période.

(b) Certificats de trésorerie, % p.a.

Définition : Les données se rapportent au taux d'adjudication des certificats de trésorerie à trois mois. Avant 1991, elles se réfèrent au taux à l'émission.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(c) Rendement des obligations d'État, % p.a.

Définition : Les données se rapportent au taux de rendement des obligations d'État (à six ans et plus) sur le marché secondaire.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte officiel est le taux auquel la Banque centrale prête aux banques commerciales.

Période de référence : Les données se réfèrent à la fin de la période.

(b) PRIBOR à trois mois, % p.a.

Définition : Les données concernent le taux interbancaire à trois mois sur le marché de Prague.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux quotidiens.

DANEMARK

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte officiel est le taux appliqué à la première tranche des prêts bancaires de la Banque centrale. Le taux sur la seconde tranche est égal au taux d'escompte majoré de trois points de base.

Période de référence : Les données se rapportent à la situation en fin de période.

(b) Taux interbancaire (3 mois), % p.a.

Définition : Il s'agit du taux à trois mois appliqué aux opérations intervenant entre les banques danoises.

Période de référence : Les données mensuelles se réfèrent à la situation en fin de période. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

(c) Rendement des obligations d'État (10 ans), % p.a.

Définition : Le taux indiqué est une moyenne pondérée des taux de rendement des obligations d'État à dix ans dont le taux d'intérêt nominal est de 7% ou plus.

Période de référence : Les données mensuelles se réfèrent à la situation en fin de période. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

FINLANDE

(a) Taux de base, % p.a.

Définition : Le taux de base, qui a remplacé le taux d'escompte officiel, est fixé par la Banque de Finlande. Tous les autres taux, et principalement ceux concernant le secteur des ménages, sont plus ou moins liés à ce taux.

Période de référence : Les données se réfèrent à la situation en fin de période.

(b) Taux des avances de trésorerie, % p.a.

Définition : Les établissements de crédit soumis au coefficient minimum de réserves obligatoires et disposant d'un compte courant à la Banque de Finlande peuvent obtenir des avances de trésorerie pour compenser des découverts et respecter le coefficient minimum de réserves obligatoires. Ces avances, dont la durée est déterminée par la Banque centrale, peuvent être consenties pour un, sept, quatorze, vingt et un, ou vingt-huit jours. Le taux d'intérêt qui leur est appliqué correspond à la somme du taux d'adjudication de la Banque de Finlande et de la marge d'intérêt prévue pour les avances de trésorerie. (Le taux d'adjudication est fixé dans le cadre d'appels d'offres au cours desquels des banques sont invitées par la Banque centrale à faire des offres pour des titres du marché monétaire à un mois. Il correspond à la moyenne pondérée des offres acceptées).

Période de référence : Les données se réfèrent à la situation en fin de période.

(c) HELIBOR à trois mois, % p.a.

Définition : Les données se rapportent au HELIBOR à trois mois (taux interbancaire offert sur le marché d'Helsinki). Depuis juin 1995, ce taux est calculé sur la base des taux d'achat (taux offerts pour obtenir des fonds) proposés pour leurs propres certificats de dépôt par toutes les banques agréées par la Banque de Finlande comme contreparties à des opérations effectuées sur le marché monétaire.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(d) Rendement des obligations publiques, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au taux d'intérêt appliqué, sur le marché secondaire, aux obligations publiques imposables. Elles correspondent à la moyenne arithmétique des taux de rendement annuels effectifs des obligations d'État à taux fixe dont la durée restant à courir jusqu'à l'échéance est comprise entre trois et six ans.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

FRANCE

(a) Taux de l'argent au jour le jour, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au taux appliqué aux prêts au jour le jour. La Banque de France calcule un taux moyen pondéré des opérations de prêt au jour le jour contre papier réalisées sur le marché interbancaire par les Opérateurs principaux du marché.

Période de référence : Les chiffres mensuels correspondent à la moyenne arithmétique des taux journaliers. Les chiffres annuels et trimestriels concernent le dernier mois de la période.

(b) Rendement des obligations garanties par l'État, % p.a.

Définition : Le rendement des obligations garanties par l'État est une moyenne des rendements des obligations à l'échéance émises au cours du mois. En pratique, ces obligations sont des obligations du secteur public, hors État. Chaque émission étant distincte des autres, l'analyse des rendements sur le marché primaire passe par le calcul des taux moyens (pondérés) des emprunts émis pendant la période considérée. Seuls sont pris en compte les emprunts supérieurs à un seuil déterminé, qui est revu périodiquement.

Période de référence : Les données mensuelles correspondent à la définition qui précède et les données annuelles et trimestrielles sont la moyenne des chiffres mensuels.

(c) Rendement des obligations non garanties, % p.a.

Définition : Il s'agit en fait du rendement des obligations émises par le secteur privé qui est calculé selon la méthode décrite au paragraphe b).

Période de référence : Voir le paragraphe b).

(d) PIBOR à trois mois, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au taux interbancaire offert à Paris (PIBOR) pour des opérations à trois mois qui correspond à la moyenne arithmétique des taux communiqués par huit établissements représentatifs, en excluant les quatre taux extrêmes.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(e) Obligations du secteur public et semi-public, % p.a.

Définition : Les données concernent le rendement des obligations à long terme du secteur public et semi-public sur le marché secondaire. Depuis janvier 1988, les données reposent sur un échantillon d'obligations ne bénéficiant pas de crédit d'impôt.

Période de référence : Les données mensuelles se rapportent au dernier vendredi du mois. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

ALLEMAGNE

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte officiel est le taux d'intérêt auquel la Bundesbank escompte, dans les limites des « plafonds de réescompte » qu'elle a fixés, les effets de commerce admis au réescompte. Ces effets sont des lettres de change avalisées par des parties solvables et payables dans les trois mois qui suivent la date de leur achat par la Bundesbank. A partir de juillet 1990, les données se réfèrent à l'Allemagne unifiée et auparavant à l'Allemagne de l'Ouest.

Période de référence : Les données se rapportent à la situation en fin de période.

(b) Argent au jour le jour, % p.a.

Définition : L'argent au jour le jour est principalement l'argent que les banques prêtent ou empruntent sans garantie pour faire face à des excédents ou des déficits temporaires de trésorerie. La Bundesbank elle-même intervient sur le marché monétaire pour influencer le taux de l'argent au jour le jour par le biais d'accords de rachat portant notamment sur des obligations admissibles, etc. A partir de juillet 1990, les données se réfèrent à l'Allemagne unifiée et auparavant à l'Allemagne de l'Ouest.

Période de référence : Les données mensuelles sont des moyennes non pondérées des rendements journaliers sur le marché de Francfort. Les données annuelles et trimestrielles concernent le dernier mois de la période.

(c) FIBOR à trois mois, % p.a.

Définition : Le FIBOR (taux interbancaire offert sur le marché de Francfort) à trois mois est le taux qui s'applique aux opérations de prêt ou d'emprunt que les banques effectuent entre elles pour employer leurs excédents de trésorerie ou se procurer des liquidités pendant plusieurs mois. Il sert de référence aux obligations à taux variable. A partir de juillet 1990, les données se réfèrent à l'Allemagne unifiée et auparavant à l'Allemagne de l'Ouest.

Période de référence : Les données sont des moyennes non pondérées des taux journaliers.

(d) Rendement des obligations du secteur public, % p.a.

Définition : Il s'agit du rendement des obligations à long terme (d'une durée de sept à dix ans) sur le marché secondaire. A partir de juillet 1990, les données se réfèrent à l'Allemagne unifiée et auparavant à l'Allemagne de l'Ouest.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

GRÈCE

(a) Taux interbancaire au jour le jour, % p.a.

Définition : Il s'agit du taux appliqué aux prêts consentis pour 24 heures.

Période de référence : Les données se réfèrent à la situation en fin de période.

(b) Bons du Trésor à douze mois, % p.a.

Définition : Les données concernent le taux des bons du Trésor à douze mois.

Période de référence : Les chiffres sont des moyennes des taux journaliers.

HONGRIE

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Il s'agit du taux de base des prêts de refinancement d'un an que la Banque centrale accorde aux institutions financières.

Période de référence : Les données se réfèrent à la situation en fin de période.

(b) Argent au jour le jour, % p.a.

Définition : Les données correspondent au taux interbancaire du marché monétaire appliqué aux crédits consentis pour un maximum de deux jours.

Période de référence : Les données mensuelles sont des moyennes des taux journaliers. Les données annuelles et trimestrielles se réfèrent au dernier mois de la période.

(c) Bons du Trésor (90 jours), % p.a.

Définition : Les données se rapportent aux rendements observés lors des enchères bimensuelles des bons du Trésor à 90 jours.

Période de référence : Les données sont les moyennes de taux journaliers.

ISLANDE

(a) Bons du Trésor (90 jours), % p.a.

Définition : Les données concernent le taux des bons du Trésor à 90 jours. Entre janvier 1988 et octobre 1992, les données se réfèrent aux « émissions permanentes et aux achats de quantités importantes » et depuis novembre 1992 aux « émissions primaires placées par adjudication ».

Période de référence : Les données mensuelles se réfèrent à la situation en fin de période tandis que les données annuelles et trimestrielles sont les moyennes des chiffres mensuels.

(b) Obligations d'État à dix ans indexées, % p.a.

Définition : Les données concernent les rendements réels des obligations d'État à dix ans indexées.

Période de référence : Les données mensuelles se réfèrent à la situation en fin de période, tandis que les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des données mensuelles.

IRLANDE

(a) Taux de l'argent au jour le jour, % p.a.

Définition : Les taux de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire sont des taux moyens des transactions, calculés à partir des données fournies par les institutions financières opérant sur ce marché.

Période de référence : Les données se réfèrent à la fin de la période.

(b) Taux interbancaire à trois mois, % p.a.

Définition : Le taux interbancaire à trois mois (Dublin) correspond à la moyenne des taux des transactions, calculés à partir des données fournies par les institutions financières intervenant sur le marché.

Période de référence : Les taux mensuels sont ceux constatés le dernier jour de chaque mois. Avant janvier 1990, ils correspondent aux taux observés le dernier vendredi du mois. Les données annuelles et trimestrielles sont les moyennes des chiffres mensuels.

(c) Rendement des obligations d'État, % p.a.

Définition : Le taux indiqué est un taux représentatif du rendement des obligations d'État d'une durée de 15 ans.

Période de référence : Les données mensuelles se réfèrent au dernier vendredi de chaque mois. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

(d) Facilité à court terme (STF), % p.a.

Définition : Le taux STF est le taux que fixe la Banque centrale et qu'elle applique aux établissements de crédit qui souhaitent lui emprunter des livres irlandaises à très court terme contre des garanties qu'elle approuve. C'est le principal taux d'intérêt officiel. Normalement, il fixe la limite supérieure des taux du marché monétaire applicable aux grosses opérations.

Période de référence : Les données se réfèrent à la situation en fin de période.

ITALIE

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte officiel est le taux auquel la Banque d'Italie escompte les effets de commerce qui lui sont présentés par les banques commerciales.

Période de référence : Les données se réfèrent à la situation en fin de période.

(b) Taux interbancaire à trois mois, % p.a.

Définition : C'est le taux appliqué aux dépôts à vue interbancaires à trois mois pour un montant d'au moins 1 milliard de liras. Le taux journalier est la moyenne des taux, appliqués aux opérations, pondérées par les montants en jeu.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(c) Bons du Trésor à long terme, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au rendement, sur le marché secondaire des bons du Trésor à échéance d'un an ou plus. Les taux journaliers sont donnés par la cote officielle.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(d) Rendement des obligations, % p.a.

Définition : Les données correspondent au rendement moyen attendu à l'échéance d'un échantillon des obligations les plus échangées sur le marché secondaire.

Période de référence : Les données correspondent à la moyenne arithmétique des cours quotidiens moyens en Bourse.

LUXEMBOURG

(a) Taux hypothécaire minimum, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au taux d'intérêt minimum des prêts hypothécaires accordés par les établissements de crédit.

Période de référence : Les données annuelles et trimestrielles se rapportent au dernier mois de la période.

(b) Rendement des obligations, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au rendement des obligations non publiques dont l'échéance est comprise entre cinq et dix ans.

Période de référence : Les données mensuelles se rapportent à la situation en début de mois. Les données annuelles et trimestrielles correspondent à la moyenne des chiffres mensuels.

PAYS-BAS

(a) Taux de l'argent au jour le jour (Amsterdam), % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au taux des crédits interbancaires à vue non garantis.

Période de référence : Les données mensuelles sont des moyennes non pondérées de taux journaliers représentatifs tandis que les données annuelles et trimestrielles se réfèrent au dernier mois de la période.

(b) AIBOR à trois mois, % p.a.

Définition : C'est le taux offert sur le marché d'Amsterdam pour les crédits interbancaires à trois mois. Il est calculé sur la base des taux interbancaires offerts par huit banques.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(c) Rendement des obligations d'État, % p.a.

Définition : Les données concernent le rendement des cinq obligations d'État ayant les échéances les plus lointaines.

Période de référence : Les données sont les moyennes pondérées du rendement réel à l'échéance des cinq obligations en question, les pondérations reposant sur la valeur nominale de leur encours.

NORVÈGE

(a) Taux de l'argent au jour le jour, % p.a.

Définition : En général, la redistribution des liquidités entre les principales banques norvégiennes s'effectue sur le marché des swaps de devises. Les taux d'intérêt des euro-couronnes sur ce marché reposent sur les taux de change au comptant et à terme du dollar des États-Unis ainsi que sur les taux d'intérêt des euro-dollars.

Période de référence : Les données mensuelles sont des moyennes des taux journaliers. Les données an-

nelles et trimestrielles concernent le dernier mois de la période.

(b) NIBOR à trois mois, % p.a.

Définition : Le NIBOR (taux interbancaire en Norvège) à trois mois est le taux d'intérêt des euro-couronnes reposant sur les taux vendeurs cotés par cinq grandes banques.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(c) Rendement des obligations d'État, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au rendement sur le marché secondaire des obligations d'État dont la durée moyenne restant à courir est, normalement, comprise entre six et dix ans.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

POLOGNE

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte officiel correspond au taux de refinancement de fin de période. C'est le taux annuel offert aux banques commerciales par la Banque de Pologne.

Période de référence : Les données, y compris les chiffres mensuels, se réfèrent à la situation en fin de période.

(b) Bons du Trésor à trois mois, % p.a.

Définition : Les données correspondent au rendement des bons du Trésor à treize semaines.

Période de référence : Les données sont des moyennes de taux journaliers.

PORTUGAL

(a) Taux interbancaire à 86-96 jours, % p.a.

Définition : Les données concernent les prêts interbancaires d'une durée comprise entre 86 et 96 jours.

Période de référence : Les données mensuelles sont des moyennes des taux journaliers, pondérées par les montants en jeu. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

(b) Bons du Trésor à 91 jours, % p.a.

Définition : Les données concernent le taux des bons du Trésor à 91 jours sur le marché primaire. Depuis le 4 mai 1989, il s'agit du taux d'intérêt brut (avant impôt).

Période de référence : Les données mensuelles sont la moyenne des taux d'adjudication quotidiens pondérés par les montants en jeu, à l'exclusion des achats de la Banque du Portugal. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

(c) Rendement des obligations d'État, % p.a.

Définition : Les données se réfèrent au rendement des obligations à dix ans de la dette publique sur le marché secondaire.

Période de référence : Les données mensuelles sont des moyennes pondérées des taux journaliers. (Si aucune transaction n'a lieu sur les obligations à cette échéance au cours d'une journée, on retient le rendement de l'obligation ayant la durée la plus longue). Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

ESPAGNE

(a) Taux de l'argent au jour le jour, % p.a.

Définition : Le taux indiqué est celui des prêts interbancaires à vue. Le taux journalier correspond à la moyenne des taux en vigueur, pondérée par la valeur des crédits accordés.

Période de référence : Le chiffre mensuel est la moyenne arithmétique des taux journaliers. Les données annuelles et trimestrielles se rapportent au dernier mois de la période.

(b) Prêts interbancaires à trois mois, % p.a.

Définition : Le taux indiqué est celui qui s'applique aux prêts interbancaires à trois mois. Le taux journalier correspond à la moyenne des taux en vigueur, pondérée par la valeur des crédits accordés.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(c) Obligations d'État à long terme, % p.a.

Définition : Les données se rapportent au rendement, sur le marché secondaire, des obligations d'État dont le temps restant à courir est supérieur à deux ans. Les rendements journaliers sont calculés en pondérant le

rendement de chaque opération en fonction des montants négociés.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

SUÈDE

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte officiel est fixé par la banque centrale. Mais aujourd'hui, il n'a plus d'influence sur les autres taux et ne conserve qu'une signification administrative. Il est déterminé au début de chaque trimestre sur la base des taux en vigueur le trimestre précédent. Il correspond à la moyenne pondérée des taux journaliers des bons du Trésor émis pour une durée comprise entre six mois et cinq ans, moins deux points et demi de base.

Période de référence : Les données se rapportent à la situation en fin de période.

(b) Bons du Trésor à prime d'émission, % p.a.

Définition : Les données se rapportent au taux de rendement effectif des bons du Trésor avec prime d'émission à trois mois.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(c) Rendement des obligations d'État à long terme, % p.a.

Définition : Les données concernent le rendement, sur le marché secondaire, des obligations d'État à dix ans.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

SUISSE

(a) Taux d'escompte officiel, % p.a.

Définition : Le taux d'escompte officiel est une moyenne pondérée des volumes des titres que la Banque nationale suisse escompte effectivement. Celle-ci a l'autorisation, mais non l'obligation, d'escompter ces effets. Pour être admis à l'escompte, les effets doivent être de nature commerciale et non financière, être d'une durée limitée et être garantis par des signatures reconnues solvables.

Période de référence : Les données se réfèrent à la fin de la période.

(b) Taux de l'argent au jour le jour (Zurich), % p.a.

Définition : Le taux de l'argent au jour le jour est le taux d'intérêt appliqué par les banques aux sommes qu'elles prêtent pour des périodes de 24 heures.

Période de référence : Les données mensuelles sont des moyennes des taux journaliers tandis que les données annuelles et trimestrielles concernent les taux du dernier mois de la période.

(c) Dépôts en euro-francs à trois mois, % p.a.

Définition : Les données concernent le taux payé pour les dépôts à trois mois sur le marché des euro-devises.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(d) Rendement des obligations, % p.a.

Définition : Les données concernent le rendement moyen des obligations de la Confédération. Le taux utilisé est le plus faible entre le taux calculé selon la date de l'échéance finale et celui reposant sur la date de remboursement anticipé la plus proche. Cette possibilité d'avancer le remboursement est souvent utilisée par l'emprunteur pour réduire le plus possible sa charge d'intérêt.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

TURQUIE

(a) Taux interbancaire au jour le jour, % p.a.

Définition : Il s'agit du taux appliqué aux opérations interbancaires au jour le jour. Le taux journalier est une moyenne pondérée par les montants des opérations.

Période de référence : Les données mensuelles sont des moyennes des taux journaliers. Les données annuelles et trimestrielles concernent le dernier mois de la période.

(b) Bons du Trésor à six mois, % p.a.

Définition : Le taux utilisé est le taux d'intérêt annuel simple des bons du Trésor à six mois (ou d'une durée à peu près équivalente), vendus aux enchères.

Période de référence : Les données mensuelles correspondent au dernier taux d'intérêt enregistré chaque mois. Les données annuelles et trimestrielles sont des moyennes des chiffres mensuels.

ROYAUME-UNI

(a) Taux interbancaire à très court terme, % p.a.

Définition : Il s'agit du taux appliqué aux prêts consentis pour une seule nuit.

Période de référence : Les données mensuelles dont des moyennes des taux journaliers. Les données annuelles et trimestrielles se réfèrent au dernier mois de la période.

(b) Taux de base des grandes banques londoniennes, % p.a.

Définition : Les données reposent sur les taux que les grandes banques commerciales appliquent aux prêts qu'elles consentent aux établissements d'escompte.

Période de référence : Les données se réfèrent à la fin de la période.

(c) Prêts interbancaires à trois mois, % p.a.

Définition : Les données concernent les taux des prêts interbancaires à trois mois. Le taux journalier est le

taux médian des taux débiteurs et créditeurs observés à une heure précise.

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

(d) Rendement des obligations d'État à long terme, % p.a.

Définition : Les données correspondent au rendement nominal des obligations d'État à dix ans, le rendement nominal étant le coupon qu'un titre hypothétique devrait comporter pour que son prix soit égal à sa valeur nominale. Ce rendement nominal est calculé, quelle que soit l'échéance de l'obligation, à l'aide d'un modèle mathématique qui n'utilisant que des titres datés courants dont les montants en circulation sont importants, permet d'obtenir une courbe de rendement pour les échéances observées (1 an à plus de 20 ans).

Période de référence : Les données sont des moyennes des taux journaliers.

B. COURS DES ACTIONS

Caractéristiques des indices

	L'indice exclut		c	Prise en compte uniquement des		Les cours pratiqués sont ajustés pour éliminer leurs variations associées aux paiements de dividendes
	a	b		a	b	
	Les sociétés étrangères	Les stés d'invest./ fonds de placement	Les sociétés de portefeuille	Emissions d'actions « ordinaires »	Actions accessibles au grand public	
1. Canada	O	O	N	O	O	O ^(b)
2. Mexique			O		N	N
3. États-Unis	N	N		O	N	N
4. Australie				O	O	N
5. Japon	O	O		O	O ^(b)	N
6. Corée						
7. Nouvelle-Zélande				O		N
8. Autriche	O	O	O	N	O ^(b)	N
9. Belgique	O	O		N	N	N
10. République tchèque	O	N	O	O	O	O
11. Danemark	O	O	O	N	N	O
12. Finlande	N	O		N	O	
13. France		O			N	N
14. Allemagne	O	O	N	N ^(b)	O	N
15. Grèce				N	N	N
16. Islande						
17. Irlande		O		O	N	N
18. Italie	N	O	N	N	N	O
19. Pays-Bas	O	O	O	O	N	N
20. Norvège	O			N	O	O
21. Pologne	O	O	N			N
22. Portugal	N	O	O	O	O ^(b)	O
23. Espagne	O	O				O
24. Suède	N			N	O ^(b)	N
25. Suisse				N		N
26. Turquie		O		O	O	N
27. Royaume-Uni				O	O ^(b)	N

O = Oui
N = Non

⁽¹⁾ Les sociétés qui ont des blocs d'actions non transférables sont exclues de l'indice si elles ne satisfont pas aux critères fixés en matière d'actions « cessibles ». Si elles satisfont à ces critères, toutes leurs actions sont prises en compte dans le calcul de l'indice.

⁽²⁾ L'ajustement est effectué uniquement lorsque les dividendes payés en espèces (ainsi que ceux payés en actions et les émissions de droits d'émission) dépassent une certaine limite.

⁽³⁾ Actions ordinaires et actions privilégiées (sans droit de vote).

CONCEPTS ET COUVERTURE**Définition**

L'indice synthétique TSE 300 de la Bourse de Toronto (Toronto Stock Exchange ou TSE), est un indice de cours créé et calculé par cette place boursière. Il mesure les performances de l'ensemble du marché canadien des valeurs à revenu variable. Il couvre les 300 premières valeurs en termes de capitalisation boursière, parmi toutes celles qui remplissent les conditions nécessaires pour être prises en compte dans son calcul.

Couverture

L'indice couvre toutes les catégories d'actions ordinaires émises et en circulation. Si une société émet plus d'une catégorie d'actions ordinaires, chacune d'elles est considérée séparément. A quelques exceptions près, l'indice ne tient compte, entre autres, ni des actions privilégiées, ni des sociétés en commandite simple, ni des fonds de redevance.

Pour pouvoir figurer dans l'indice les sociétés doivent remplir deux conditions ; d'une part, les sociétés doivent être cotées en Bourse depuis au moins un an ou depuis au moins six mois, si elles figurent dans les 150 premières places en termes de capitalisation boursière des actions détenues par des petits porteurs. D'autre

part, au cours des douze mois précédents, au moins 100 000 actions doivent avoir été échangées d'au moins 100 transactions pour un montant supérieur à 1 million de dollars. Les actions qui satisfont à ces critères sont classées en fonction de leur valeur boursière moyenne au cours de ces douze mois, déterminée en excluant les principaux actionnaires individuels ou groupes d'actionnaires qui représentent 20% ou plus du nombre total des actions émises et en circulation. La valeur en Bourse est obtenue en multipliant le cours moyen de chaque action pendant les douze mois précédents, pondéré en fonction du volume des transactions effectuées pendant l'année, par le nombre d'actions détenues, à la fin de cette période, par des porteurs répondant aux conditions précédemment énoncées.

Les 300 premières valeurs mobilières retenues sur cette base au cours du processus annuel de sélection constituent l'indice synthétique TSE 300. Les autres forment la réserve de valeurs susceptibles d'être admises à figurer dans l'indice au cours des douze mois suivants si la composition de celui-ci se modifie sous l'effet de prises de contrôle, de fusions, de faillites, de cessions d'actifs ou d'autres événements des sociétés concernées.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

	1990		1995	
	%	Nombre	%	Nombre
Métaux et minéraux	8.06	18	9.21	11
Or et minéraux précieux	9.60	34	10.60	27
Pétrole et gaz	8.77	34	12.24	59
Produits de consommation	7.99	25	6.85	20
Produits industriels	9.85	35	16.29	49
Services d'utilité publique	11.39	16	8.87	21
Services financiers	18.76	36	15.70	26
Autres	25.58	102	20.24	87
Total	100.00	300	100.00	300

SOURCES

Organismes sources

La Bourse de Toronto établit et diffuse l'indice qui est aussi publié par la Banque du Canada.

Principales publications nationales

Revue de la Banque du Canada, Tableau F3, Statistiques boursières, Bourse de Toronto, cours des actions, Indice Synthétique, cours de clôture.

Ventilation disponible/Indices connexes

Pour certains secteurs particuliers tels que le pétrole et le gaz, les métaux et les minéraux, les services publics, les articles en papier et les produits forestiers, les services financiers, etc. des sous-indices sont calculés et publiés. La Bourse de Toronto publie un indice encore plus étroit, le Toronto 35. Des indices concernant la Bourse de Montréal, y compris l'indice canadien du marché (25) et l'indice des banques (6), peuvent aussi être obtenus auprès de la place québécoise.

Références méthodologiques

Un article publié par la Bourse de Toronto sous le titre *TSE 300 Composite -- Computation Formulae and Assumptions* a été communiqué à l'OCDE par la Banque du Canada.

Période de référence et unité de mesure

Le point de départ de l'indice de référence est le 1er janvier 1977. Les données antérieures ont été calculées rétrospectivement. Il a pour base 1 000 en 1975 et il reflète les chiffres de fin de mois et commence en janvier 1956. Après avoir été calculé sur une base hebdomadaire entre 1971 et 1975, l'indice est établi quotidiennement depuis 1976 et publié pratiquement aussitôt.

La série figurant dans les PIE se réfère à la situation en fin de mois.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est un indice pondéré par le marché. Il mesure la valeur boursière totale actuelle des actions détenues par les petits porteurs par rapport à leur valeur boursière globale de référence. La valeur globale en Bourse correspond à la somme des produits des cours en vigueur par le nombre d'actions en circulation. La valeur boursière totale de référence correspond à la somme des produits du nombre d'actions en circulation

au 1er janvier 1975 par le niveau moyen des cours en 1975, pondéré par le volume des transactions.

Les opérations capitalistiques sur les valeurs de l'indice peuvent provoquer de brusques ruptures dans l'évolution de l'indice, sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Pour assurer la continuité de l'indice, il est donc nécessaire de corriger de façon systématique la capitalisation de référence. La façon dont ces ajustements sont effectués varie en fonction du type de modification subie par le capital.

Parmi les opérations provoquant une modification du capital qui doivent donner lieu à des ajustements dès qu'elles sont effectives ou dès qu'elles ont été portées à la connaissance de la place boursière figurent:

- les émissions ou les retraits d'actions ;
- les émissions de droits de souscription ;
- les liquidations de sociétés ;
- les cessions d'actifs ;
- les prises de contrôle, intégrations et fusions ;
- les faillites ;
- les modifications dans les blocs d'actions de contrôle.

Lorsque la valeur des dividendes payés en nature, des distributions de droits de souscription ou des distributions de numéraire est inférieure à 4% du cours du titre sous-jacent enregistré pour la dernière vente d'actions groupées, aucun ajustement n'est nécessaire. Par conséquent, à l'ouverture de la séance, le jour où les actions sont échangées ex-dividende, le cours du titre sous-jacent fléchit et l'indice accuse une tendance à la baisse. En revanche, lorsque cette valeur atteint ou dépasse le seuil des 4%, l'indice est ajusté en estimant la valeur des distributions en question et en corrigeant de ce montant le cours enregistré pour la dernière vente groupée de la valeur concernée. Cela entraîne une modification de la valeur de référence qui empêche le niveau de l'indice d'être affecté par la variation du cours. La dernière vente groupée doit porter sur les nombres d'actions suivants:

- 1 000 actions pour les titres vendus moins de 0,10 dollar
- 500 actions pour les titres vendus entre 0,10 et 1 dollar
- 100 actions pour les titres vendus au moins 1 dollar.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice mexicain des cours des actions est calculé par la Bourse des valeurs du Mexique et mesure la variation des cours d'un échantillon représentatif d'actions cotées quotidiennement.

Couverture

L'indice couvre les secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

L'échantillon est revu tous les deux mois pour s'assurer que les critères de sélection sont toujours respectés. Il comprend actuellement 35 sociétés, mais le nombre d'établissements inclus a varié entre un minimum de 35 et un maximum de 50.

Les critères de sélection de l'échantillon reposent principalement sur le volume des transactions. Les sociétés sont classées par volume de transactions décroissant. Trois niveaux de volumes sont distingués : élevé, moyen et faible. Les deux premiers niveaux sont divisés en quartiles. Toutes les sociétés appartenant au niveau élevé et au premier quartile du niveau moyen sont sélectionnées. Ensuite, l'échantillon est complété par des sociétés appartenant au second quartile du niveau moyen. Toutefois, dans ce cas, d'autres critères afférents au niveau de capitalisation et au secteur d'activité sont pris en compte.

Lorsqu'une société a plus de deux types d'actions et si ceux-ci représentent plus de 15% de la capitalisation de l'échantillon, le calcul de l'indice ne tient compte que de la catégorie d'actions faisant l'objet du plus grand volume d'échanges.

Les sociétés dont les actions sont, ou doivent être, retirées de la cote pendant au moins un mois, sont exclues de l'échantillon. De même, sont exclues les filiales de sociétés de portefeuille lorsque les unes comme les autres font l'objet d'un volume important de transactions et que les premières représentent plus de 75% des actifs des secondes.

SOURCES

Organismes sources

Les données sont compilées par la Bourse des valeurs de Mexico et publiées par la Banque du Mexique.

Principales publications nationales

Banque du Mexique : *Carpeta de Indicadores Economicos, Indice de precios de las acciones cotizadas : indice general.*

Ventilation disponible/Indices connexes

En dehors de l'indice global, des indices sont calculés pour six secteurs d'activité économique : industries extractives, industries manufacturières, construction, commerce, transport et communications, services.

Références méthodologiques

La Bourse du Mexique a publié une note méthodologique intitulée : *Indice de precios y cotizaciones, Selection Characteristics and Criteria.*

Période de référence et unité de mesure

La Bourse du Mexique calcule un indice mensuel qui correspond à la moyenne arithmétique des indices journaliers. Les indices sources sont disponibles à partir de 1970 et ont pour base 78 en octobre 1978.

La série des PIE correspond aux chiffres de fin de mois.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

Les indices journaliers sont calculés en rapportant la moyenne pondérée des cours du jour à celle du jour ouvrable précédent. Les pondérations utilisées pour calculer les indices agrégés reposent sur la capitalisation boursière du jour des sociétés figurant dans l'échantillon retenu.

Les niveaux de capitalisation sont ajustés pour tenir compte des augmentations et des diminutions de capital provoquées par de nouvelles émissions d'actions ou de

droits de souscription, la conversion en actions d'obligations convertibles, des fusions, etc.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice composite de toutes les actions ordinaires cotées à la Bourse de New York (NYSE) a été créé par celle-ci en 1966 en même temps que quatre sous-indices. Tous ces indices permettent de mesurer l'évolution de la valeur boursière totale des actions ordinaires cotées sur la place de New York. Ils sont ajustés pour éliminer les effets des modifications apportées à la capitalisation ainsi que des inscriptions à la cote et des retraits de celle-ci.

Couverture

Les calculs couvrent toutes les actions ordinaires, y compris celles de sociétés immatriculées à l'étranger et celles de fonds de placement. Plus de 2 200 actions ordinaires sont actuellement cotées à la Bourse de New York, de sorte que le risque de prédominance d'une valeur est minime.

SOURCES

Organismes sources

La Bourse de New York calcule et diffuse les indices qui sont aussi publiés dans le *Federal Reserve Bulletin*.

Principales publications nationales

Federal Reserve Bulletin: Financial Markets 1.36
Stock Market Selected Statistics: Common Stock Prices NYSE.

Ventilation disponible/Indices connexes

Quatre sous-indices sont également calculés et publiés. Ils concernent l'industrie, les transports, les services d'utilité publique et le secteur financier. Il existe de nombreux autres indices établis à partir des transactions boursières effectuées aux États-Unis, tels que l'indice de « Standard and Poor », le « NASDAQ »,

l'« American Stock Exchange » et le « Dow-Jones Industrial Average ».

Références méthodologiques

Common Stock Indexes (1938-1988), Business Research Department, NYSE inc.

Période de référence et unité de mesure

La série initiale a pour base 50 le 31 décembre 1965, l'indice composite ayant été calculé rétrospectivement à partir de mai 1964. Une série cohérente de données rétrospectives a été établie pour l'indice composite pour les années 1939 à 1964, en convertissant sur la base de 1965 l'ancien indice des cours de la « Securities Exchange Commission ».

La série figurant dans les PIE correspond à la moyenne mensuelle des indices journaliers de clôture.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

Bien que les indices soient établis et diffusés électroniquement toutes les 15 secondes, seuls les cours de clôture sont utilisés pour l'indice journalier.

La valeur boursière de chaque société est calculée en multipliant le cours de chaque action par le nombre d'actions cotées. La valeur boursière totale, qui correspond à la somme de toutes les valeurs boursières ainsi obtenues, est ensuite rapportée à la valeur boursière de la période de référence.

Toute modification de la capitalisation d'une société ou de l'ensemble des sociétés entraîne un ajustement proportionnel de la valeur boursière de référence de sorte que les indices ne reflètent que les variations dues aux activités du marché d'enchères.

Les indices agrégés font l'objet d'une pondération arithmétique reposant sur la capitalisation boursière de chaque valeur. Les calculs sont effectués en deux temps:

- a) calcul de l'indice courant ;
- b) ajustement quotidien des valeurs boursières de référence pour compenser les modifications apportées à la capitalisation.

Les procédures d'ajustement sont les suivantes:

- les divisions d'actions et le paiement de dividendes sous forme d'actions gratuites ne nécessitent pas d'ajustement du fait qu'ils n'entraînent pas de modification de la valeur boursière totale ;
- les nouvelles inscriptions à la cote et les retraits de celle-ci appellent, par contre, un ajustement

à la hausse ou à la baisse de la valeur boursière totale des actions cotées ;

- les fusions entre deux sociétés cotées qui ne modifient pas la valeur totale en Bourse ne nécessitent pas d'ajustement ;
- les fusions opérées entre une société cotée et une autre qui ne l'est pas rendent un ajustement nécessaire pour compenser l'augmentation de la valeur boursière ;
- dans le cas des émissions de droits de souscription, la valeur boursière de référence doit être ajustée pour compenser la valeur des nouvelles actions adjointes.

AUSTRALIE

Intitulé de l'indice

ASX: ensemble des actions ordinaires

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice australien de l'ensemble des actions ordinaires (« All Ordinaries ») est un indice global. Il représente plus de 90% de la capitalisation boursière des sociétés cotées à la Bourse des valeurs australiennes (ASX). Cet indice reflète les variations de la valeur des actions sous l'effet des transactions dont elles font l'objet sur la place boursière australienne.

Couverture

Toutes les sociétés, nationales et étrangères, inscrites à la cote peuvent figurer dans l'indice à condition de satisfaire aux critères suivants:

- tous les titres doivent être de nature ordinaire. L'indice couvre donc normalement les actions ordinaires cotées, qu'elles soient entièrement ou partiellement libérées, les droits de souscription, les attributions d'actions gratuites, les actions à règlement différé (normalement liées à de nouvelles émissions ou à des reconstitutions du capital) et les fonds de placement cotés. Par contre, il ne couvre ni les options, ni les bons de souscription, ni les billets à ordre convertibles, ni les actions de préférence. Toutefois, il peut englober quelques actions privilégiées et/ou actions de préférence convertibles ayant fait l'objet d'une émission secondaire sous certaines conditions ; qu'elles représentent un pourcentage fixe de l'émission principale, qu'elles constituent une part importante du capital de la so-

ciété, qu'elles donnent lieu à un niveau satisfaisant de transactions, qu'elles interviennent dans toutes les émissions au pro rata et qu'elles ne puissent être converties en espèces. Sont également exclues de l'indice les actions dont la vente est interdite par la législation en vigueur, les règlements de l'ASX, les statuts des sociétés, etc. ;

- l'insertion dans l'indice des nouvelles actions émises ne peut être envisagée qu'une fois qu'il est établi qu'elles remplissent de façon régulière un certain nombre de conditions en matière de liquidité, de rotation et de répartition entre les actionnaires, etc. Ces restrictions ne s'appliquent pas au lancement de grandes quantités d'actions résultant, par exemple, de la privatisation d'une grande entreprise d'État ;
- les sociétés doivent satisfaire à des critères minima en termes de capitalisation boursière et de niveaux de liquidité.

Il n'est pas prévu d'ajustement pour les blocs d'actions de contrôle, les participations croisées ou les autres avoirs à long terme sauf lorsque des documents juridiques interdisent la vente des actions ainsi détenues.

Le nombre de sociétés couvertes par l'indice n'étant pas fixe, les valeurs mobilières qui en sont retirées ne sont pas nécessairement remplacées immédiatement. Les retraits des valeurs de l'indice peuvent être motivés par une insuffisance de la capitalisation boursière ou de la liquidité, par des fusions etc.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

	Décembre 1990	Décembre 1995
Nombre de sociétés	242	320
	<u>%</u>	<u>%</u>
Or et autres métaux	19.12	17.89
Ressources diverses	12.83	13.04
Secteur bancaire et financier	9.93	15.61
Industries diverses	12.92	3.90
Médias	1.61	9.50
Autres	43.59	40.06
Total	100.00	100.00

SOURCES

Organismes sources

L'indice australien de l'ensemble des actions ordinaires est calculé et tenu à jour par l'ASX.

Principales publications nationales:

The Reserve Bank of Australia Bulletin, F5, Share Markets, All Ordinaries.

Ventilation disponible/Indices connexes

Tout d'abord, l'indice se divise en deux indices. L'un comprend l'ensemble des industries (« All Industrials », 70% du total) et l'autre l'ensemble des matières premières (« All Resources », 30%). Puis ces deux indices sont eux-mêmes décomposés en 24 indices sectoriels. La répartition des sociétés entre les différents secteurs s'effectue sur l'analyse de leurs sources présentes et futures de profit, de la ventilation de leurs actifs et de leurs recettes.

La Bourse australienne produit aussi des indices du rendement total qui indiquent les rendements avant impôt et après réinvestissement de la totalité des dividendes.

Références méthodologiques

La publication semestrielle des Services de l'indice de l'ASX, intitulée : *Companies on the Australian Stock Exchange Indices* décrit les calculs effectués. D'autres informations peuvent être obtenues auprès de cette source.

Période de référence et unité de mesure

L'indice de référence, introduit en janvier 1980, est calculé puis diffusé quotidiennement. L'indice mensuel, qui a pour base 500 le 31 décembre 1979, est la moyenne des chiffres quotidiens. Des indices pour Sydney et Melbourne sont respectivement calculés depuis 1958 et 1960. Des calculs rétrospectifs antérieurs retracent les fluctuations mensuelles du marché depuis 1875.

La série figurant dans les PIE correspond à la moyenne mensuelle des chiffres journaliers.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

La capitalisation boursière de chaque société est déterminée en multipliant le nombre d'actions (ou d'unités) cotées, par leur cours sur le marché et par leur facteur de pondération (généralement de 100%). Ce facteur reflète la disponibilité des actions (autrement dit la part des actions hors des blocs d'actions de contrôle) sur le marché et/ou une insuffisance de liquidité. Le cours utilisé est le dernier prix de vente enregistré, corrigé par tout prix acheteur supérieur ou de tout prix vendeur inférieur proposé avant la clôture. Si aucune transaction n'intervient pendant une journée, c'est le dernier prix de vente de la séance précédente qui est utilisé.

Après avoir additionné les chiffres relatifs à la capitalisation boursière des sociétés, l'indice est calculé selon la formule suivante:

Indice du jour =

$$\text{Indice de la veille} * \frac{\text{C. B. de l'indice du jour à la fermeture}}{\text{C. B. de l'indice du jour à l'ouverture}};$$

où C.B. signifie capitalisation boursière.

La valeur de la capitalisation boursière de l'indice à l'ouverture du marché est celle enregistrée la veille à la

clôture. Un ajustement tient compte des éventuelles modifications de la composition de l'indice pendant la nuit. Ces modifications peuvent provenir de retraits de la cote, d'adjonctions de nouvelles émissions ou de reconstitutions de capital. Ces changements du nombre et du cours des actions ne modifient pas l'indice car il est destiné à ne refléter que les variations résultant des échanges de titres effectués pendant les heures d'ouverture normales de la Bourse.

En raison de la méthode de calcul employé, l'indice est chaîné et pondéré en fonction de la capitalisation boursière.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

Le TOPIX de la Bourse des valeurs de Tokyo est un indice de cours composite qui couvre toutes les actions ordinaires cotées sur le premier marché de la place de Tokyo.

Couverture

La Bourse des valeurs de Tokyo est divisée en deux marchés, dont le premier correspond au marché des valeurs des sociétés les plus importantes (environ 1 300 établissements actuellement) et le second est réservé aux valeurs des sociétés de taille plus réduite ou nouvellement cotées. Pour qu'une valeur soit admise sur le premier marché, elle doit satisfaire à un certain nombre de critères en matière de paiement de dividendes, de volume de transactions, de nombre d'actions cotées, de niveau de contrôle exercé par les principaux actionnaires et de répartition des actions entre leurs porteurs.

Le TOPIX ne couvre ni les sociétés étrangères, ni leurs filiales, ni les fonds de placement.

Il inclut les actions ordinaires de sociétés contrôlées en grande partie par le secteur public si ces actions remplissent les conditions nécessaires pour être cotées dans le premier marché de la Bourse.

Etant donné le nombre important de valeurs couvertes, le risque de voir l'indice dominé par l'une d'elles est minimisé.

SOURCES

Organismes sources

Le TOPIX est calculé et publié par la Bourse des valeurs de Tokyo.

Principales publications nationales

Les données sont publiées dans le rapport mensuel suivant : *Monthly Statistics Report, Banking and Fi-*

nance, Stock Prices, Tokyo stock price indices, Total average.

Ventilation disponible/Indices connexes

Des indices sont établis pour 33 sous-groupes ainsi que pour trois catégories de taille de sociétés en fonction du nombre d'actions émis (sociétés d'au moins 200 millions d'actions, celles ayant émis entre 60 et 200 millions d'actions et celles de moins de 60 millions d'actions).

Références méthodologiques

Une note décrivant de manière détaillée les caractéristiques et la méthode de calcul du TOPIX a été communiquée à l'OCDE.

Période de référence et unité de mesure

Le TOPIX et les sous-indices sont établis et diffusés toutes les minutes. Bien que le TOPIX n'ait été introduit qu'en 1969, il est disponible sur la base des cours quotidiens de clôture à partir de 1949 et les sous-indices le sont à partir de la date initiale de référence du 4 janvier 1968. D'autres sous-indices introduits en 1993, ne sont toutefois disponibles qu'à partir du 4 janvier 1983. Le TOPIX a pour base 100 le 4 janvier 1968.

L'indice mensuel correspond à la moyenne des données quotidiennes de clôture et c'est lui qui est reproduit dans les PIE.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

Le TOPIX est pondéré en fonction de la capitalisation boursière dans la mesure où il correspond au rapport entre la valeur boursière totale courante et la valeur boursière totale comparable de la période de référence. La valeur boursière totale correspond à la somme des valeurs boursières de toutes les actions calculées en multipliant le nombre des actions cotées par le cours de chacune d'elles.

Les cours servant au calcul de l'indice sont, par ordre de priorité, les suivants:

- 1) un cours « coté » spécialement conçu pour exclure les cours acheteurs et vendeurs dépassant une amplitude de variation raisonnable;
- 2) un cours pratiqué, observé au moment du calcul de l'indice;
- 3) en l'absence des deux cours précédents, un des trois cours suivants (dans l'ordre de préférence indiqué):
 - a. un cours théorique lorsque la valeur est échangée ex-dividende ;
 - b. le dernier cours coté ;
 - c. le dernier cours pratiqué.

Aucun ajustement n'est effectué pour compenser les variations de cours liées aux paiements de dividendes.

Lorsque les opérations capitalistiques sur les valeurs n'entraînent pas de modification de la capitalisation boursière des actions, aucun ajustement n'est effectué. De telles opérations peuvent porter soit sur des fractionnements ou des regroupements d'actions soit sur une diminution du capital libéré. En revanche, des ajustements sont apportés à la valeur boursière de référence lorsque les opérations capitalistiques modifient la capitalisation boursière des actions. Ces opérations concernent les nouvelles inscriptions à la cote, le retrait de celle-ci, l'offre de droits de souscription aux actionnaires, les offres publiques, de placements privés, de fusion, de remise de bons de souscription d'actions, de conversion en actions ordinaires d'obligations ou d'actions privilégiées convertibles et, enfin, l'achat et le retrait par les sociétés de leurs propres actions.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice coréen composite des cours des actions (KOSPI), établi par la Bourse de Corée, mesure l'évolution des cours vendeurs de toutes les actions admises à la cote.

Couverture

La Bourse de Corée comprend deux marchés. L'admission des sociétés sur l'un ou l'autre des marchés est fonction de critères liés à leurs antécédents financiers, à la répartition de leurs actions et au volume des transactions. L'indice couvre l'ensemble des actions cotées dans chacun des marchés, qu'il s'agisse d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées car ces dernières sont étroitement proches des actions ordinaires. Elles ne diffèrent que par un taux de rendement des dividendes supérieur de 1% à celui des actions ordinaires.

SOURCES

Organismes sources

La Bourse de Corée établit et publie l'indice quotidiennement.

Principales publications nationales

Les données mensuelles sont publiées dans le bulletin statistique mensuel de la Banque de Corée.

Ventilation disponible/Indices connexes

Des indices complémentaires ont été créés par marché (2), par branche d'activité (34) et par niveau de capital (3).

Période de référence et unité de mesure

L'indice de référence journalier, qui est disponible à partir de janvier 1975, a pour base 100 le 4 avril 1980. Les données mensuelles sont établies à la fois sur la base des valeurs de fin de mois et des moyennes des indices journaliers.

La série des PIE repose sur des moyennes des indices journaliers.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

Le KOSPI est un indice pondéré des valeurs boursières dont les coefficients de pondération, reposant sur la capitalisation des sociétés, sont constamment ajustés. Chaque fois que des opérations capitalistiques sur les valeurs peuvent provoquer de brusques ruptures dans l'évolution de l'indice sans rapport avec les tendances fondamentales du marché, la valeur boursière de référence est ajustée. C'est le cas des émissions d'actions, des nouvelles inscriptions à la cote officielle, des radiations de celle-ci, des fusions, des acquisitions, etc. L'ajustement consiste à faire en sorte que l'indice du dernier jour ouvrable précédant la date d'application de ces diverses décisions corresponde à celui du jour de leur application. Toutefois, les actions nouvellement cotées ne sont couvertes par l'indice qu'à partir du 31^{ème} jour suivant leur inscription à la cote.

Depuis janvier 1983, l'indice est calculé à l'aide de la formule de Paasche.

Le cours des actions ordinaires est également appliqué aux actions privilégiées car les cours de ces deux types d'action suivent la même évolution. Les cours quotidiens utilisés pour le calcul de l'indice sont les cours vendeurs de clôture. Lorsqu'aucune transaction n'intervient pendant une journée, c'est le cours de la veille qui est employé.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice de capital (« Capital Index ») de la Bourse des valeurs de Nouvelle-Zélande (NZSE) est l'un des deux principaux indices complémentaires publiés par cette place boursière, l'autre étant l'indice brut (« Gross Index »). Ce dernier est un indice de rendement calculé sur la base du réinvestissement de la totalité des dividendes. Ils ont tous deux été créés pour permettre d'évaluer globalement l'évolution des cours des valeurs néo-zélandaises inscrites à la cote du NZSE.

Couverture

L'indice du capital couvre les actions de l'ensemble des sociétés cotées (environ 150 en tout). Ces valeurs s'accompagnent généralement d'un droit de vote ou de prise de participation dans les actifs de la société concernée ou peuvent être converties en titres assortis d'un tel droit de vote ou de participation.

Toutefois, l'indice du capital ne couvre pas les titres à taux d'intérêt fixe ni les sociétés émettant sur des places étrangères.

Au milieu de l'année 1996, cinq sociétés représentaient plus de 50% de la capitalisation boursière de l'ensemble des actions ordinaires. Une société (Telecom) en représentait près de 25%.

SOURCES

Organismes sources

Les données sont calculées et publiées par la Bourse des valeurs de Nouvelle-Zélande. L'indice est communiqué à l'OCDE par la « Reserve Bank of New Zealand ».

Principales publications nationales

Les données ne sont pas publiées dans les bulletins statistiques nationaux mais les indices sont reproduits

dans la plupart des publications de la Bourse de Nouvelle-Zélande.

Ventilation disponible/Indices connexes

Les deux indices sont subdivisés en 25 secteurs. La Bourse de Nouvelle-Zélande produit également, entre autres, le NZSE10, le NZSE30 et le NZSE40 qui sont des indices calqués sur l'indice de capital et sur l'indice brut, ainsi qu'un indice consacré aux petites sociétés (« Smaller Companies Index »).

Références méthodologiques

Une note méthodologique de la Bourse de Nouvelle-Zélande exposant les principes et la construction des indices a été communiquée à l'OCDE.

Période de référence et unité de mesure

L'indice de capital commence en janvier 1967 et a pour base 1 000 le 1er juillet 1968.

L'indice mensuel et l'indice figurant dans les PIE sont des moyennes des chiffres journaliers.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice de capital n'est pas ajusté pour tenir compte des paiements de dividendes de sorte qu'il reflète la chute du cours observée le jour où la valeur est échangée ex-dividende.

Le précédent indice de fin de journée est mis à jour à l'aide du rapport entre la capitalisation boursière du jour en fin de journée et la capitalisation boursière d'ouverture du jour. Elle est ajustée pour tenir compte des modifications apportées au capital. La valeur boursière d'un titre correspond au dernier cours pratiqué, multiplié par le nombre d'actions.

AUTRICHE

Intitulé de l'indice

Bourse de Vienne: Indice WBI

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

Le WBI (Wiener Borse Index) de la Bourse des valeurs de Vienne couvre toutes les actions cotées sur le marché officiel au comptant et reflète donc les mouvements observés sur l'ensemble du marché autrichien des valeurs mobilières.

Couverture

Par sa taille et son poids, le marché officiel est le principal marché de la Bourse. Il est réservé aux actions dont le volume de transactions est important, aux bons de souscription et à la quasi-totalité des obligations. Les deux autres marchés (le marché semi-officiel et le marché libre) cotent les sociétés qui ont un nombre d'actions disponibles limité, celles qui sont nouvellement cotées, etc. Pour être admises au marché officiel, les sociétés doivent satisfaire à un certain nombre de critères concernant, entre autres, la valeur nominale minimale de leurs actions, leur évolution financière au cours des trois années précédentes, l'absence de toute restriction à l'acquisition de leurs actions et le nombre d'actions « cessibles ».

Le WBI ne couvre pas les sociétés immatriculées à l'étranger ni les fonds de placement.

Actuellement, plus de 100 valeurs sont échangées sur le marché officiel.

SOURCES

Organismes sources

L'indice est calculé et publié par la Bourse des valeurs de Vienne.

Principales publications nationales

Les données peuvent être obtenues auprès de :

- la Bourse des valeurs de Vienne – liste quotidienne des cours officiels, rapport statistique mensuel, rapport annuel et moyens électroniques ;
- Oesterreichische Nationalbank -- *Statistisches Monatsheft: Kapitalmarkt, Oesterreichische Aktienmarkt*;
- WIFO -- *Statistische Übersichten, 2-Einlagen, Kredite, Geldvolumen, Kapitalmarkt* (les PIE s'appuient sur cette dernière source d'information) ;

Coefficients de pondération et nombre de composantes

2 janvier 1991		28 décembre 1995	
Nombre	%	Nombre	%
1	10.39	1	7.94
2	9.15	2	7.84
3	9.12	3	7.53
4	6.65	4	7.49
5	6.53	5	6.45
6	5.59	6	4.64
7	3.35	7	4.42
8-85	49.22	8-113	53.69
	100.00		100.00

Ventilation disponible/Indices connexes

Des sous-indices sont également publiés pour les douze secteurs suivants : banques, assurances, construction, matériaux de construction, brasseries, produits chimiques, énergie, machines/transport/technologie, produits alimentaires, papier/pâte à papier, commerce/services, et immobilier.

D'autres indices tels que le WBI 30 et le Austrian Traded Index sont également publiés.

Références méthodologiques

Une description de la Bourse des valeurs de Vienne est accessible sur Internet sous le titre : *Vienna Stock Exchange, General Information, Organisation of the Exchange, the Vienna Stock Exchange Share indices*, (<http://www.vienna-stock-exchange.at/boerse>).

Période de référence et unité de mesure

Chaque jour, l'indice est diffusé sur Internet et dans la liste des cours officiels, et chaque mois dans les publications citées plus haut. Il a pour base 100 le 31 décembre 1967. Les chiffres mensuels figurant dans les PIE sont ceux du 15 du mois, alors que ceux indiqués dans les publications nationales sont ceux de fin de mois.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est une moyenne arithmétique pondérée en fonction de la capitalisation boursière de chaque société. Il est calculé à la clôture à l'aide de la formule de Paasche.

Pour les titres échangés quotidiennement, le cours de clôture est retenu. Tandis que pour les titres pour lesquels un seul cours est fixé par séance le cours coté au fixing est retenu. Si aucun cours n'a été fixé ou estimé pendant une séance, c'est le dernier cours disponible ou estimé qui est utilisé. Aucun ajustement ne compense les variations de cours le jour où la valeur est échangée ex-dividende.

Des ajustements sont effectués lorsque des opérations capitalistiques sur les valeurs peuvent provoquer de brusques ruptures dans l'évolution de l'indice sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Il peut s'agir d'augmentations ou de réductions de capital ou de l'admission de nouvelles actions à la cote.

BELGIQUE

Intitulé de l'indice

Ensemble des actions belges

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice de l'ensemble des actions belges de la Bourse des valeurs mobilières de Bruxelles couvre toutes les actions belges cotées sur le Premier marché sur lequel sont traitées les opérations au comptant et à terme. Jusqu'en juin 1996, l'indice ne portait que sur les opérations au comptant mais, depuis cette date, certaines actions belges sont cotées sur le marché à terme. Toutefois, cela n'a pas modifié la liste des sociétés figurant dans l'indice.

Couverture

L'indice ne couvre pas les parts de fonds de placement ni les sociétés immatriculées à l'étranger. Il tient compte des nouvelles actions dès leur introduction en Bourse et les actions supprimées sont exclues de ses calculs le jour même de leur radiation de la cote.

Principales publications nationales

L'indice journalier est publié dans la presse et par l'intermédiaire des vendeurs de données.

La moyenne mensuelle est établie par la Banque nationale de Belgique qui la publie dans son *Bulletin : 9-Activité boursière, Valeurs belges, cours des actions - dividendes non réinvestis*.

Les indices journaliers et mensuels sont aussi disponibles dans la base de données de la Banque nationale, *Belgostat* (Marché boursier - Belgian All Share - indice des cours).

Références méthodologiques

Une note descriptive, intitulée : *Les indices de la Bourse de Bruxelles* a été communiquée à l'OCDE.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

	Septembre 1994		Décembre 1996	
	%	Nombre	%	Nombre
Banques et services financiers	12.05	18	16.05	10
Chimie	8.70	17	10.95	17
Pétrole	8.79	3	6.26	3
Électricité	18.43	6	19.27	4
Assurances	6.40	6	8.34	3
Portefeuilles	23.47	90	20.21	63
Autres	22.16	248*	18.91	80
Total	100.00	388	100.00	180

* y compris les minimes (« small caps »).

SOURCES

Organismes sources

La Bourse des valeurs de Bruxelles calcule puis publie l'indice dans son rapport mensuel *Indices et Statistiques*.

Période de référence et unité de mesure

Les indices boursiers journaliers et de fin de mois sont des indices de clôture, publiés depuis janvier 1985 et ayant pour base 1 000 le 1er janvier 1980. Des indices de fin de mois ont aussi été calculés pour les années 1980 à 1984.

La série figurant dans les PIE est communiquée par la Banque nationale. Il s'agit d'une moyenne des chiffres journaliers.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthodes d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est calculé selon la formule de Paasche. C'est une moyenne arithmétique pondérée en fonction de la capitalisation boursière des sociétés. L'indice est établi chaque jour à la clôture. Mais des opérations capitalistiques sur les valeurs de l'indice peuvent provoquer de brusques ruptures dans l'évolution de l'indice, sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Dans ce cas, pour assurer la continuité de l'indice, il est nécessaire de corriger la capitalisation boursière de référence. Cet ajustement s'effectue après la clôture de

la séance de la veille de l'application de ces opérations. Ces dernières peuvent porter sur :

- l'inscription à la cote ou la radiation d'une société ou d'une catégorie de titres : la capitalisation boursière de référence est ajustée proportionnellement au rapport de l'augmentation (ou de la diminution) de la valeur à la capitalisation de l'indice de la veille ;
- l'accroissement ou la réduction du nombre de titres existants : la capitalisation boursière de référence est ajustée pour tenir compte de la modification du nombre d'actions et de leur cours de la veille ;
- les opérations liées à des fusions : elles sont traitées comme des modifications de la cote (radiation d'anciennes sociétés et inscription de nouvelles) ou comme un accroissement de la capitalisation s'accompagnant ou non d'un retrait de la cote, selon que la société en question était ou non antérieurement couverte par l'indice avant la fusion.

Parmi les opérations capitalistiques qui ne donnent pas lieu à un ajustement figurent les émissions d'actions gratuites, les divisions et regroupements d'actions, les rachats, etc.

En outre, aucun ajustement n'est effectué le jour où une valeur est échangée ex-dividende.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice CNB-120 de la Banque nationale tchèque suit l'évolution du cours des actions de 120 sociétés à la Bourse des valeurs de Prague. Les sociétés qui le composent sont choisies de manière à refléter l'ensemble de l'économie et représentent donc toutes les branches d'activité, à l'exception de celles qui sont regroupées sous la rubrique « Autres ».

Couverture

L'indice repose sur une classification industrielle d'environ 25 secteurs. Chaque secteur doit au moins regrouper quatre sociétés. Les sociétés représentées sont choisies sur la base de critères essentiellement liés à la liquidité de leurs actions, au montant des capitaux traités, au nombre d'actions émis et à une stabilité des transactions satisfaisante. En principe, l'indice couvre les fonds de placement à condition qu'ils puissent être représentés par quatre entités. La composition de l'indice est révisée annuellement.

SOURCES

Organismes sources

La Banque nationale tchèque établit et diffuse l'indice.

Ventilation disponible/Indices connexes

D'autres indices sont calculés, à savoir : le CNB-Global qui couvre toutes les actions échangées sur la place boursière tchèque; l'indice de la « première vague » qui concerne les premières sociétés privatisées et l'indice de la « deuxième vague » qui, lui, est consacré aux sociétés privatisées plus tardivement. Des sous-indices sectoriels sont en outre établis pour tous les indices généraux mentionnés plus haut.

Période de référence et unité de mesure

L'indice CNB-120 a pour base 1 000, le 1er mars 1995. Antérieurement, il existait un indice qui avait pour base 1 000, le 16 décembre 1993. Mais ces deux indices n'ont pas été liés. Par conséquent, il n'existe aucune donnée antérieure à la date de base de l'indice.

La série des PIE correspond à la moyenne des chiffres journaliers.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthodes d'agrégation et pondérations utilisées

Des indices de cours sont élaborés pour chacune des 120 sociétés couvertes. L'indice global est une moyenne géométrique des dernières variations des cours journaliers, pondérée par la capitalisation boursière observée pendant une année récente. Les cours sont ajustés afin d'éliminer les variations de cours liées aux paiements des dividendes.

DANEMARK

Intitulé de l'indice

Ensemble des actions

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice général de la Bourse des valeurs de Copenhague est destiné à suivre l'évolution des cours de toutes les actions danoises cotées en Bourse.

Couverture

Cet indice couvre toutes les actions danoises cotées sur les marchés primaire et secondaire (marchés 1 et 2) de la Bourse des valeurs de Copenhague. Mais les sociétés immatriculées à l'étranger, les fonds de placement et deux grandes sociétés de portefeuille ne sont pas pris en compte. Actuellement, environ 200 sociétés sont inscrites à la cote.

SOURCES

Organismes sources

L'indice est calculé par la Bourse des valeurs de Copenhague et publié par Danmarks Statistik.

Principales publications nationales

La série publiée dans les PIE correspond au tableau 45 de la publication de Danmarks Statistik intitulée : *Statistik manedsoversigt*.

Ventilation disponible/Indices connexes

Un sous-indice concernant les actions industrielles est également publié. D'autres indices consacrés au secteur bancaire, au commerce et aux transports maritimes ainsi qu'aux assurances sont aussi calculés. Mais actuellement ils ne sont pas publiés.

Références méthodologiques

L'indice est décrit dans le n°3 de *Statistiske Efterretninger, Penge-og Kapitalmarked* (1983).

Période de référence et unité de mesure

L'indice est calculé depuis 1983 et a pour base 100 le 3 janvier 1983. Les données mensuelles correspondent aux chiffres de fin de mois.

La série figurant dans les PIE se rapporte aussi à la situation en fin de mois.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est un indice pondéré en fonction de la valeur boursière. Les coefficients de pondération reposent sur la valeur nominale en capital des sociétés au 3 janvier 1983. Ils sont constamment ajustés pour tenir compte des opérations capitalistiques et des variations du cours des actions liées au paiement des dividendes. L'indice est un indice de Laspeyres calculé en multipliant la capitalisation boursière des sociétés par les variations des cours. Les calculs reposent sur le cours acheteur coté.

Le cours des actions est ajusté pour éliminer l'impact des variations liées aux paiements des dividendes. Pour ce faire, le niveau des cours est réduit quotidiennement d'un montant correspondant à 1/360 de la valeur des dividendes multiplié par le nombre de jours depuis le dernier paiement des dividendes.

En cas de nouvelles émissions, d'inscription à la cote ou de radiation, les valeurs boursières sont ajustées. Mais en cas de paiement de dividendes sous forme de distribution d'actions gratuites aucun ajustement n'est effectué.

FINLANDE

Intitulé de l'indice

HEX Ensemble des actions

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

La série d'indices de cours et de rendement de la Bourse des valeurs d'Helsinki (HEX) inclut l'indice de l'ensemble des actions. Cet indice ne tient pas compte du réinvestissement des dividendes.

Couverture

L'indice de l'ensemble des actions de la Bourse des valeurs d'Helsinki est un indice non pondéré. Il couvre toutes les actions admises à la cote officielle. Par conséquent, il ne reflète pas le cours des actions cotées sur le marché hors cote ni celles cotées uniquement par des intervenants. Actuellement 76 sociétés sont inscrites à la cote officielle. Elles représentent tous les secteurs de l'économie. Des indices sectoriels sont également établis. Les sociétés sont alors ventilées entre les secteurs en fonction de leur chiffre d'affaires net. Si une société réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires net dans un secteur, c'est dans celui-ci qu'elle est classée. Si elle ne réalise pas 50% de son chiffre d'affaires dans un même secteur, elle est classée dans la catégorie des « activités diversifiées ». Dans les autres cas, le classement est décidé par la société, en consultation avec les autorités boursières. L'indice couvre les sociétés étrangères mais pas les fonds de placement. En outre, il ne considère que les actions accessibles au public.

SOURCES

Organisme source

L'organisme source est la Bourse des valeurs d'Helsinki.

Principales publications nationales

L'indice de l'ensemble des actions et certains indices sectoriels sont publiés par la Banque de Finlande dans son bulletin mensuel.

Ventilation disponible/Indices connexes

Des indices de cours sont calculés pour des actions particulières. Des indices de cours et de rendement sont également établis pour l'ensemble des actions, pour les 16 secteurs et pour les 20 valeurs vedettes de l'indice HEX 20 qui correspondent aux valeurs les plus échangées. En outre, un indice de portefeuille, l'« HEX portfolio », dans lequel le poids accordé aux différentes sociétés ne peut excéder 10%, est élaboré pour les cours et les rendements.

Références méthodologiques

Une brochure descriptive produite par la Bourse d'Helsinki et intitulée *HEX INDEX* a été communiquée à l'OCDE.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

		1990		1996	
	%	Nombre	%	Nombre	
Secteur bancaire et financier	15.60	8	4.70	5	
Assurances et investissement	12.00	16	3.90	7	
Autres services	13.50	15	9.80	15	
Industries métallurgiques	12.50	7	15.10	11	
Industries forestières	16.90	5	14.70	5	
Activités diversifiées	21.00	12	4.30	7	
Autres branches d'activité	8.50	14	47.50	22	
Total	100.00	77	100.00	72	
dont la principale société représente	6.60		28.00		

Période de référence et unité de mesure

Des indices de clôture sont calculés chaque jour après la fin de la séance. Des indices périodiques sont calculés à la fin de chaque période et ils correspondent à la moyenne arithmétique des indices de clôture de toutes les séances de la période considérée.

Tous les indices de la Bourse des valeurs d'Helsinki ont pour base 1 000 le 28 décembre 1990 et ils ont été calculés rétroactivement à partir du début de 1987.

La série figurant dans les PIE correspond à la moyenne des chiffres journaliers de clôture.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice de l'ensemble des actions est calculé selon la formule de Paasche. Il mesure les modifications les variations du cours des actions. Les opérations capitalistiques sur les valeurs de l'indice peuvent provoquer de brusques ruptures dans l'évolution de l'indice, sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Pour assurer la continuité de l'indice, un ajustement permet d'éliminer ces fluctuations. Parmi ces opérations figurent :

- une nouvelle émission d'actions ;
- une division d'actions ;
- un accroissement ou une réduction du nombre d'actions ;
- une fusion ;
- l'attribution d'actions gratuites ;
- le retrait de la cote d'une société ;
- la suspension des transactions.

L'indice est défini comme une moyenne arithmétique, pondérée par la valeur courante de la capitalisation boursière des sociétés.

Les variations quotidiennes des cours servent à établir des indices en chaîne. L'indice de clôture d'une séance sert alors de niveau de référence aux calculs concernant la séance suivante.

Le cours utilisé est le dernier cours coté du jour. Mais selon les cours dont on dispose au moment du calcul de l'indice et la valeur du précédent cours pratiqué par rapport aux cours acheteurs et vendeurs, une évaluation est faite soit sur la base d'un seul cours vendeur ou acheteur soit du précédent cours pratiqué,

CONCEPTS ET COUVERTURE**Définition**

L'indice SBF 250 repose sur un échantillon d'environ 250 sociétés sélectionnées parmi toutes les valeurs françaises cotées sur le Premier et le Second marché de la Bourse de Paris.

Couverture

L'indice établi est un indice global. Il est établi à partir de 12 secteurs (et 18 sous-secteurs). Ces secteurs sont agrégés en trois groupes ; les valeurs industrielles, les services et les sociétés financières. Les critères de choix des valeurs reposent sur la représentativité en capitalisation boursière de chacun des 12 secteurs économiques et sur la régularité des transactions. Les valeurs sont classées par capitalisation boursière décroissante dans chacun des 12 secteurs. Les valeurs

retenues sont les plus échangées au cours de plus de 70% des séances. L'échantillonnage est opéré de façon à obtenir un même niveau de représentativité dans chacun d'eux, actuellement supérieur à 90%. La composition de l'indice est revue une fois par an. Toutefois, à la fin de chaque trimestre, il est procédé au remplacement des valeurs qui ont été radiées de la cote, qui ont fait l'objet de fusions ou qui ont été échangées au cours de moins de la moitié des séances des 12 mois précédents.

L'indice ne couvre pas les parts de fonds de placement. Il peut inclure des actions de sociétés étrangères cotées à la Bourse de Paris à condition que le principal centre de décision de la société soit établi en France et que les opérations effectuées sur ces titres sur la place de Paris constituent un pourcentage représentatif de l'ensemble des transactions dont ils font l'objet.

Coefficients de pondération

	1993	1996
	%	%
Valeurs industrielles	49.14	54.54
Énergie	7.60	8.67
Produits de base	4.35	6.03
Construction	6.42	5.10
Biens d'équipement	9.70	7.42
Automobile	3.52	4.63
Autres biens de consommation	9.64	13.42
Industries agroalimentaires	7.91	9.28
Services	18.26	23.32
Distribution	7.32	11.25
Autres Services	10.94	12.08
Sociétés financières	32.60	22.13
Immobilier	3.57	2.00
Services financiers	22.24	14.58
Sociétés d'invest.	6.79	5.56
Total	100.00	100.00

SOURCES

Organismes sources

La SBF établit l'indice. Il est publié par elle ainsi que par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Principales publications nationales

La série est disponible dans *le Bulletin Mensuel de Statistique* de l'INSEE, tableau 35, Indicateurs boursiers, Indice SBF 250 ainsi que dans *la Revue Mensuelle Actions de la SBF*.

Ventilation disponible/Indices connexes

Les indices établis pour les groupes, les secteurs et les sous-secteurs, mentionnés plus haut, sont produits sous la forme d'indices de cours et de rendement. D'autres indices sont également établis, parmi lesquels figure l'indice SBF 120.

Références méthodologiques

Divers détails descriptifs sont donnés dans la publication de la SBF intitulée : *Les indices de la Bourse de Paris – Méthodologie et gestion*.

Période de référence et unité de mesure

Les chiffres publiés par la Bourse de Paris reposent sur les indices mensuels de clôture. La série, qui a pour base 1 000 le 28 décembre 1990, commence en janvier 1991.

La série figurant dans les PIE est la série de l'INSEE correspondant à la moyenne des chiffres journaliers de clôture.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres. Il correspond au rapport capitalisation des émissions de l'échantillon/capitalisation de l'échantillon pendant l'année de référence. Cette valeur de référence est ajustée pour tenir compte des modifications apportées au capital des sociétés figurant dans l'échantillon, des retraits de la cote, des nouvelles admissions à la cote etc. Les calculs reposent sur le cours effectif, sur le dernier cours pratiqué si aucune transaction n'est intervenue ou sur une estimation en cas d'émission publique, de rachat de la société et d'offre de swap.

ALLEMAGNE

Intitulé de l'indice

CDAX-Indice du cours des actions

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice CDAX (qui a remplacé l'indice FWBX depuis le 1er janvier 1996) couvre toutes les actions ordinaires et privilégiées de l'ensemble des sociétés établies en Allemagne cotées à la Bourse des valeurs de Francfort.

Couverture

L'indice couvre environ 300 sociétés et 350 actions. Aucune restriction ne limitant l'accès des sociétés à la cote officielle, l'indice peut inclure des établissements dont le capital est fortement contrôlé par l'État. Cependant, il ne prend en considération que les actions hors des blocs de contrôle. Les nouvelles inscriptions et les retraits sont immédiatement pris en compte dans les calculs.

SOURCES

Organismes sources

L'indice de référence est établi par la Deutsche Boerse A G, Frankfurt am Main.

Principales publications nationales

L'indice est publié par la Deutsche Bundesbank dans son rapport mensuel : *Monatsbericht, VII Kapitalmarkt, 5 Renditen und Indizes inländischer Wertpapiere, CDAX Kursindex* et dans le supplément statistique de ce rapport : *Statistische Beiherte, 2-Kapitalmarkt Statistik*. Cette série publiée se réfère à la situation en fin de mois.

Ventilation disponible/Indices connexes

La Deutsche Bundesbank publie dix des seize sous-indices consacrés à des secteurs industriels particuliers. L'indice composite DAX est l'indice de performance correspondant à l'indice du cours des actions CDAX.

Plusieurs autres indices sont aussi publiés dont l'indice DAX qui mesure les performances d'un portefeuille de 30 actions types.

Références méthodologiques

Des informations descriptives figurent dans le document *Kapitalmarkt Statistik, 1997* de la Deutsche Bundesbank. En outre, une note méthodologique, *Composite DAX, CDAX, Deutsche Boerse*, a été communiquée à l'OCDE.

Période de référence et unité de mesure

L'indice CDAX du cours des actions est un indice de fin de mois, ayant pour base 100 le 30 décembre 1987. Il a été lié rétroactivement à la série chronologique de l'indice FWB de la Bourse des valeurs de Francfort à partir de 1970. La série figurant dans les PIE est une moyenne des chiffres quotidiens de clôture, commençant en 1974.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice CDAX du cours des actions est un indice de Laspeyres pondéré par la capitalisation, dans lequel le cours de chaque action est pondéré en fonction du nombre d'actions cotées et déclarées cessibles. Les pondérations sont ajustées à l'aide de facteurs de correction ramenés à 1 une fois par an. Pour éviter que cette mise à jour annuelle n'entraîne une rupture de la série, un facteur d'indice en chaîne est introduit dans la formule de calcul. Les distorsions des cours dues à des opérations capitalistiques (ajustement, réduction ou augmentation du capital des sociétés, par le biais dans ce dernier cas de l'octroi de droits de souscription ; émission d'actions gratuites ; admissions et retraits de sociétés) sont éliminées en appliquant des facteurs d'ajustement au niveau de chaque valeur. Aucun ajustement n'est effectué le jour où une valeur est échangée ex-dividende.

L'indice CDAX du cours des actions repose sur les derniers cours cotés effectifs, c'est-à-dire sur les cours auxquels les actions ont été échangées sur le marché.

CONCEPTS ET COUVERTURE**Définition**

L'indice synthétique de la Bourse des valeurs d'Athènes est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Il est calculé pour l'ensemble des différents types d'actions qui le composent.

Couverture

Les actions sont classées sur la base de critères liés à la capitalisation boursière et au volume des transactions. Actuellement, l'indice couvre 75 actions qui représentent près de 75% de la capitalisation boursière totale. Aucune société étrangère n'est cotée à la Bourse d'Athènes. L'indice englobe des sociétés d'investissement et des holdings. Actuellement, ces catégories représentent environ 5% du poids de l'échantillon. Le poids accordé à la société de télécommunications OTE est limité à 12,9%, très inférieur à son poids effectif.

SOURCES**Organismes sources**

La Bourse des valeurs d'Athènes établit et publie l'indice qui est ensuite communiqué à l'OCDE par la Banque de Grèce.

Ventilation disponible/Indices connexes

La Bourse d'Athènes publie aussi une décomposition de l'indice global en neuf sous-indices.

Références méthodologiques

Le Bulletin statistique annuel de la Bourse des valeurs d'Athènes.

Période de référence et unité de mesure

L'indice est calculé et publié sur une base journalière, mensuelle et annuelle.

La série de la Bourse des valeurs d'Athènes a pour base 100 le 31 décembre 1980, sauf le sous-indice consacré au secteur du leasing qui a pour base 100 le 31 décembre 1987.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

	1995	
	%	Nombre
Banques	38	10
Leasing	2	2
Assurances	1	3
Placement	2	5
Industrie	39	28
Construction	11	14
Holdings	3	6
Divers	4	7
Total	100.00	75

La série figurant dans les PIE correspond à l'indice mensuel qui est une moyenne des indices journaliers portant sur les données de clôture.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice correspond à la moyenne arithmétique des actions de l'échantillon pondérée par le poids de la capitalisation de chaque société dans la capitalisation boursière totale de l'échantillon. L'indice est calculé sur la base du rapport capitalisation de la période con-

sidérée/capitalisation de l'année de référence. Les opérations capitalistiques sur les valeurs de l'indice peuvent provoquer de brusques ruptures dans l'évolution de l'indice, sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Pour assurer la continuité de l'indice, un ajustement journalier du dénominateur permet d'éliminer ces fluctuations.

Les cours utilisés sont les cours de clôture. Aucun ajustement n'est effectué le jour où la valeur est échangée ex-dividende.

ISLANDE

Intitulé de l'indice

Indice de la Bourse d'Islande

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice du cours des actions de la Bourse d'Islande reflète les fluctuations des cours des actions échangées sur cette place.

Couverture

L'indice couvre toutes les sociétés cotées à la Bourse d'Islande.

Période de référence et unité de mesure

L'indice a pour base 1 000 le 1er janvier 1993. Aucune donnée n'est disponible avant cette date. Des séries journalières et mensuelles sont calculées. Les secondes correspondent aux moyennes des indices journaliers.

La série figurant dans les PIE est une moyenne des indices journaliers.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice correspond au rapport entre le niveau courant des cours des actions et le niveau observé à la date de référence. Il est calculé sur la base des derniers cours cotés et à l'aide de coefficients de pondération. Ces coefficients reposent sur les poids de la valeur boursière de chaque société dans la capitalisation boursière totale. Il s'agit d'un indice en chaîne établi selon la formule de Paasche.

IRLANDE

Intitulé de l'indice

Indice ISEQ-ensemble des actions

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

La série des indices des valeurs boursières irlandaises (ISEQ), dont l'indice de l'ensemble des actions (« Overall ») fait partie, a été mise au point et est établie par la Bourse des valeurs irlandaises. L'indice « Overall » mesure l'évolution du cours des actions cotées sur cette place.

Couverture

L'indice ISEQ de l'ensemble des actions couvre les sociétés de la République d'Irlande et d'Irlande du Nord qui sont inscrites à la cote officielle de la Bourse des valeurs irlandaises. Il exclut les sociétés cotées sur le marché des sociétés en développement (DCM) et celui de sociétés minières (ESM). Le niveau de capitalisation de ces derniers reste faible par rapport à celui observé pour la cote officielle. De même, les parts des fonds de placement sont exclues. L'indice couvre environ 80 sociétés.

SOURCES

Organisme source

L'indice est produit par la Bourse des valeurs irlandaises.

Principales publications nationales

La Bourse des valeurs irlandaises publie chaque mois un bulletin, le *Monthly Bulletin*, dans lequel figurent les données mensuelles et annuelles pour toute la série des indices ISEQ. Ce bulletin contient aussi des informations sur le volume des transactions, les pondérations employées pour calculer les indices, les indicateurs de sensibilité montrant l'incidence de l'évolution du cours d'une action sur l'indice global, les paiements de dividendes, etc.

La série des indices est reproduite par les services d'information électroniques, par la presse et dans le tableau 7.25 du *Bulletin* du *Central Statistical Office* (*Economic series 7*).

Ventilation disponible/Indices connexes

La série des indices ISEQ comprend l'indice de l'ensemble des actions et deux sous-indices, l'« *ISEQ Financial* » et l'« *ISEQ General* ». En outre, la Bourse produit des indices de rendement ayant la même structure et comprenant les mêmes sociétés que les indices de cours.

Références méthodologiques

Une note descriptive, intitulée *The Irish Stock Exchange Equity Index* a été communiquée à l'OCDE par la Bourse irlandaise.

Période de référence et unité de mesure

Les indices ont pour base 1 000 le 4 janvier 1988 et des données rétrospectives ont été calculées à partir du début de 1983 pour l'indice de l'ensemble des actions. La série de référence se réfère aux cours de clôture. Elle est établie sur une base journalière depuis 1986, après l'avoir été sur une base hebdomadaire à partir de janvier 1983.

Depuis 1987, la série figurant dans les PIE correspond aux valeurs de clôture enregistrées sur le marché officiel le premier jour ouvrable de chaque mois, et antérieurement, aux valeurs observées le premier mercredi de chaque mois.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est une moyenne pondérée en fonction du poids de la capitalisation boursière des sociétés dans la capitalisation boursière totale. La valeur de référence est ajustée chaque fois que des modifications sont apportées au capital des sociétés couvertes et chaque fois qu'une nouvelle société est prise en compte. Pour calculer la capitalisation boursière, le cours des actions partiellement payées est ajusté en fonction du cours de celles qui ont été intégralement réglées.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice « Storico » du MIB (*Mercato Italiano di Borsa*, c'est-à-dire la Bourse des valeurs italiennes) reflète l'ensemble de l'activité du marché des actions. Le MIB, qui a vu le jour en 1996, résulte de l'intégration informatique des dix Bourses régionales italiennes.

Couverture

L'indice global couvre tous les types d'actions d'environ 220 sociétés, parmi lesquelles figurent des établissements étrangers. Chaque année, un examen des sociétés cotées assure qu'elles satisfont bien aux critères d'admission à la cote de la Bourse. A l'occasion de cet examen, les nouvelles sociétés sont normalement admises et un calcul global de l'indice est effectué.

Principales publications nationales

Les indices journaliers sont reproduits dans la presse économique, les indices mensuels l'étant dans le rapport mensuel de la Bourse (fin de période) et dans la publication *Congiuntura Italiana, Rassegna Mensile* de l'ISCO.

Références méthodologiques

La méthode de calcul des indices italiens des cours des actions est décrite dans une note établie par le Consiglio di Borsa et intitulée *Gli Indici dei Corsi Azionari della Borsa Valori Italiana, Maggio 1996*.

Période de référence et unité de mesure

L'indice de référence a pour base 1 000 le 2 janvier 1975.

L'indice figurant dans les PIE, calculé et communiqué par la Banque d'Italie, est une moyenne mensuelle des données journalières.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

	1990		1995	
	%	Nombre	%	Nombre
Secteur industriel	29.57		33.43	
Secteur des services	16.08		24.74	
Secteur financier dont:	54.36		41.83	
- Banques	22.42		20.18	
- Assurances	15.93		16.57	
- Autres	16.01		5.08	
Total	100.00	229	100.00	221

SOURCE

Organisme source

Le Consiglio di Borsa (Conseil de la Bourse italienne), l'autorité responsable de l'indice, fournit les informations nécessaires à Ced Borsa, son agence chargée de calculer et de diffuser l'indice.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est un indice de Laspeyres correspondant à la moyenne pondérée en fonction de la capitalisation des

indices élémentaires de chacune des sociétés prises en compte dans les calculs. Le cours utilisé pour chaque action est la moyenne arithmétique des cours de clôture enregistrés pendant la séance pour différents blocs d'actions, pondérée par le nombre d'actions échangées. Les augmentations et les réductions de capital sont intégrées dans les calculs en ajustant la valeur de référence à l'aide d'un coefficient correspondant au rapport entre la nouvelle et l'ancienne série, sur la base des mêmes cours. Dans le cas des nouvelles émissions, le cours de référence est le cours de clôture de la première séance de cotation.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice général du Bureau central de statistiques (CBS) repose sur un « portefeuille » d'actions. Il correspond au rapport de la valeur courante de ce portefeuille à sa valeur à la date de référence.

Couverture

Le portefeuille se compose des actions ordinaires de toutes les sociétés néerlandaises admises à la cote officielle de la Bourse des valeurs d'Amsterdam. Mais les actions privilégiées, les parts de fonds de placement et les actions de sociétés étrangères ou de holdings sont exclues. L'indice tient compte de l'ensemble des actions détenues par les actionnaires en l'absence de tout ajustement pour les blocs d'actions possédés par un seul actionnaire ou groupe d'actionnaires.

SOURCE

Organisme source

L'indice est établi et publié par le Bureau central de statistiques (CBS).

Principales publications nationales

Les données sont disponibles dans a) le bulletin statistique et b) les statistiques financières du CBS.

Ventilation disponible/Autres indices connexes

Des sous-indices sont également établis pour les sociétés internationales et les sociétés nationales. Ce dernier est divisé entre un secteur financier et un secteur non financier. En outre, un indice des cours excluant les actions de la « Royal Dutch » est établi pour montrer les tendances d'évolution des actions en dehors du poids considérable des actions de cette société.

Une série d'indices de rendement est également établie en supposant que tous les dividendes sont réinvestis.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

	1990		1995	
	%	Nombre	%	Nombre
Industries minières et extractives	36.5		27.4	2
Ind. des biens de consommation	18.9		14.4	22
Ind. des biens d'équipement	5.7		6.6	24
Industries de base	6.8		6.2	23
Construction et bâtiment	1.0		0.8	12
Transports et communications	2.2		8.1	8
Services non financiers	8.9		12.1	22
Commerce	4.7		4.6	34
Secteur bancaire et financier	7.2		6.2	11
Assurances	8.2		13.6	4
Total	100.0	145	100.0	162

Références méthodologiques

Le CBS a fourni des détails descriptifs sur les méthodes de calcul employées.

Période de référence et unité de mesure

L'indice de référence a pour base 100 en décembre 1983 et commence en décembre 1952. Les séries disponibles portent sur les données journalières de clôture à partir de janvier 1980 et avant cette date sur les données de fin de mois.

La série figurant dans les PIE est une moyenne des chiffres journaliers.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

Dans le calcul du niveau de capitalisation du portefeuille, le poids de chaque société dans la capitalisation

boursière du portefeuille est proportionnel à son poids dans la capitalisation boursière totale

Les opérations capitalistiques sur les valeurs de l'indice peuvent provoquer de brusques ruptures dans l'évolution de l'indice, sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Pour assurer la continuité de l'indice, un ajustement de la structure du portefeuille permet d'éliminer ces fluctuations. Cet ajustement revient à modifier la capitalisation de référence utilisée dans la plupart des autres indices. Il peut être assimilé à la vente du portefeuille et au réinvestissement simultané du produit de cette vente dans un nouveau portefeuille.

Ce sont les cours de clôture qui sont utilisés et, à défaut, le dernier cours acheteur ou vendeur.

Aucun ajustement n'est effectué le jour où une valeur est échangée ex-dividende.

NORVÈGE

Intitulé de l'indice

Bourse d'Oslo: ensemble des actions

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice de l'ensemble des actions de la Bourse des valeurs d'Oslo est un indice des cours pondérés en fonction de la capitalisation. Il est destiné à donner une idée générale de l'évolution des actions norvégiennes cotées.

Couverture

L'indice ne couvre pas les actions de sociétés immatriculées à l'étranger. Il tient compte de toutes les catégories d'actions de l'ensemble des sociétés norvégiennes admises à la principale cote. Toutefois, pour les sociétés dans lesquelles l'État détient un bloc d'actions de contrôle à long terme, seule la fraction de la valeur du capital considérée comme librement transférable est prise en compte. Par exemple, la Norsk Hydro, qui est la plus grande société cotée sur la place d'Oslo, la proportion d'actions librement négociable est estimée à 50%.

SOURCE

Organismes sources

La Bourse des valeurs d'Oslo est responsable des calculs, du suivi et du contrôle des indices. Une société filiale contrôlée à cent pour cent est chargée de mettre à jour les bases de données et d'assurer la sélection et la pondération des indices.

L'indice est transmis à l'OCDE par la Banque de Norvège.

Ventilation disponible/Indices connexes

L'indice de l'ensemble des actions est décomposé en quatre sous-indices consacrés aux secteurs suivants: banques, assurances, transports maritimes et industrie. En outre, un autre indice, l'indice OBX, est établi pour les 25 catégories d'actions les plus échangées. Sa composition est réexaminée deux fois par an. Contrairement à l'indice de l'ensemble des actions et à ses sous-indices sectoriels, aucun ajustement n'est effectué pour cet indice le jour où une valeur est échangée ex-dividende.

D'autres indices sont calculés pour la presse écrite.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

	1990		1995	
	%	Nombre	%	Nombre
Banques	5.1	12	9.4	8
Assurances	2.9	4	5.0	4
Industrie	69.5	71	64.8	70
Transp. maritimes	18.1	39	13.5	44
Autres	4.4	21	7.3	51
Total	100.00	147	100.00	177

Références méthodologiques

La Banque de Norvège a communiqué à l'OCDE une note intitulée : *Oslo Stock Exchange -- Share Indices*.

Période de référence et unité de mesure

L'indice de l'ensemble des actions et ses sous-indices sectoriels ont pour base 100 le 1er janvier 1983. Jusqu'au printemps 1988, ils étaient calculés quotidiennement sur la base des cours de clôture. Depuis cette date, ils sont calculés toutes les minutes au cours de chaque séance.

La série figurant dans les PIE se réfère aux chiffres de clôture du 15 de chaque mois.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est pondéré en fonction du poids de la valeur boursière de chaque société dans la valeur boursière totale. La valeur boursière d'une société (ou d'une catégorie d'actions) correspond au dernier cours de l'action concerné multiplié par le nombre total d'actions de la société (ou de la catégorie d'actions).

L'indice est calculé à l'aide de la formule suivante:

$$I(1) = I(0) * [M(1) / M(0)] ;$$

où $I(1)$ = La valeur de l'indice à l'instant 1 ;

$I(0)$ = La valeur de l'indice à l'instant 0 ;

$M(1)$ = La valeur boursière totale à l'instant 1 ;

$M(0)$ = La valeur boursière totale à l'instant 0.

L'impact des baisses de cours observées le jour où une valeur est échangée ex-dividende est éliminé en déduisant de $M(0)$ le montant des dividendes.

Lorsqu'aucun cours n'est enregistré, normalement le cours pratiqué la veille est utilisé. Mais il est remplacé soit par le cours acheteur du jour si celui-ci est plus élevé que lui, soit par le cours vendeur du jour si celui-ci lui est inférieur.

Les nouvelles sociétés ou catégories d'actions sont prises en compte dès le deuxième jour de leur cotation. La précédente valeur boursière totale, c'est-à-dire $M(0)$, est alors ajustée en lui ajoutant la valeur de la société ou de la catégorie d'actions en question, dès le premier jour de leur cotation. La même démarche est utilisée pour les retraits de la cote mais, dans ce cas, l'ajustement de la valeur boursière globale est effectué en soustrayant ladite valeur.

En cas de divisions du nominal, d'émissions d'actions ordinaires, d'actions à titre gratuit ou de dividendes assorties de droits d'attribution d'actions nouvelles pour les actionnaires existants, les nouvelles actions sont incluses dans base de calcul pondérée à partir de la date de l'annonce de la décision. Dans ce cas, on considère que tous les droits sont exercés et les éventuels ajustements sont effectués dès que des informations pertinentes sont disponibles.

Pour les placements privés et les émissions d'actions effectuées à l'occasion de fusions, de conversions, etc., la base de calcul pondérée est ajustée à partir de la date d'émission.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice WIG est un indice de rendement total qui couvre le principal marché de la Bourse des valeurs de Varsovie.

Couverture

L'indice est calculé en tenant compte de toutes les sociétés cotées, à l'exclusion toutefois des sociétés étrangères et des fonds de placement. Sa couverture est étendue à la fin de chaque trimestre pour inclure les nouvelles sociétés et les nouvelles actions de sociétés existantes qui ont été introduites à la cote au cours des trois mois précédents.

SOURCE

Organisme source

L'indice WIG est établi par la Bourse des valeurs de Varsovie.

Principales publications nationales

L'indice est publié par la Bourse des valeurs de Varsovie, dans l'appendice statistique du Bulletin d'information mensuel de la Banque nationale de Pologne ainsi que par divers services d'information électroniques.

Période de référence et unité de mesure

Les données ont pour base 1 000 le 16 avril 1991. La série mensuelle reproduite dans le Bulletin de la Banque centrale donne à la fois les moyennes mensuelles et les données de fin de mois.

Les séries figurant dans les PIE sont des moyennes mensuelles des chiffres journaliers et ont pour base 100 le 16 avril 1991.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est un indice boursier pondéré qui mesure les variations en pourcentage des valeurs en Bourse des actions admises à la cote. La valeur boursière des sociétés concernées est calculée une fois par jour au cours de chaque séance et comparée à celle des séances antérieures. Le cours utilisé est le cours de transaction.

Si aucune opération capitalistique n'intervient, l'indice est calculé en rapportant la capitalisation boursière du jour à celle de la précédente session. En revanche, un ajustement est nécessaire lorsqu'interviennent de telles opérations sur les valeurs de l'indice susceptibles de provoquer des ruptures dans l'évolution de l'indice, sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Il peut s'agir d'un accroissement du nombre des actions sous l'effet du paiement de dividendes ou de l'émission de droits de souscription, d'une radiation de la cote, etc. L'indice est alors calculé par rapport au niveau de capitalisation à la date de référence mais en utilisant un « facteur d'indice en chaîne », destiné à refléter la modification observée.

Chaque société et chaque secteur ne peuvent représenter, respectivement, plus de 10% et de 30% du poids total de l'indice. La composition de celui-ci est revue de manière à ce que ces limites soient respectées, lors de l'examen trimestriel mentionné plus haut.

Le poids du secteur bancaire s'élève actuellement à 30% et celui de l'industrie chimique autour de 15%.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice général du cours des actions de la Bolsa de Valores de Lisboa (BVL) est un indice de cours qui doit permettre d'évaluer le niveau général du cours des actions cotées sur le premier marché de la Bourse : le « marché de la cote officielle ».

Couverture

Depuis septembre 1991, la Bourse des valeurs de Lisbonne comporte trois marchés: le marché de la cote officielle, le second marché et le marché hors cote. Les deux derniers marchés, qui sont de taille restreinte par rapport au premier, couvrent les actions qui ne peuvent être admises sur le marché de la cote officielle ainsi que les transactions portant sur des certificats d'action provisoire et des droits de souscription.

La BVL est responsable des échanges d'actions tandis que la Bourse des valeurs de Porto est spécialisée dans les opérations à terme.

Les conditions d'admission dans le premier marché sont les suivantes : 25% au moins du capital ou 500 000 actions doivent être répartis dans le public, la capitalisation boursière ou les fonds propres de la société émettrice doivent dépasser un minimum précis et sa situation financière doit être jugée saine.

Sont exclues du calcul de l'indice, les sociétés dont les avoirs sont contrôlés au-delà d'une certaine limite par d'autres sociétés cotées (bien que cette condition n'ait pas été respectée pour des raisons pratiques) ainsi que les sociétés dont les actions ne sont pas fréquemment échangées (c'est-à-dire qui ne font pas l'objet de transactions pendant 5 séances consécutives; toutefois, elles peuvent être à nouveau incluses dans l'indice si elles font l'objet de transactions pendant deux séances de suite).

L'inclusion dans l'indice de sociétés étrangères et d'entreprises affiliées à des sociétés non résidentes peut être envisagée. Cependant, en décembre 1997, aucune société de ce type n'avait été admise à la cote. En revanche, l'indice couvre des entreprises dont le capital est en partie contrôlé par l'État.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

	1990		1996	
	%	Nombre	%	Nombre
Produits alimentaires et boissons	4.68	16	2.69	4
Industrie du papier	4.76	3	4.94	3
Produits minéraux non-métalliques	1.69	6	4.93	5
Matériel électrique	3.27	3	0.40	2
Construction	5.21	11	1.14	3
Poste et télécommunications	3.10	1	17.67	2
Services financiers	50.13	20	38.33	16
Assurances et fonds de placement	3.62	4	5.06	4
Autres	23.54	59	24.84	32
Total	100.00	123	100.00	71

SOURCES

Organismes sources

La BVL établit et publie les données qui sont aussi diffusées par la Banque du Portugal.

Principales publications nationales

Le *Boletim de Cotações* (Bulletin des cotations) et l'*Análise de Mercado de Valores Mobiliários* (Analyse du marché des valeurs mobilières), Tableaux C4, C5 et C6 de la BVL pour l'indice journalier, l'indice mensuel et les pondérations, respectivement. En outre, Le *Boletim Estatístico* (Bulletin statistique) mensuel de la Banque centrale présente l'indice général et les indices sectoriels des cours des actions.

Ventilation disponible/Indices connexes

Depuis janvier 1991, sept indices sectoriels de l'indice général ont été créés. Ils concernent les produits alimentaires et boissons, les produits minéraux non métalliques, la construction, les services financiers, les assurances et fonds de pension, les autres activités industrielles et commerciales et enfin les activités récréatives, culturelles et sportives.

Depuis janvier 1993, l'indice BVL 30 est publié. Il concerne 30 valeurs du premier marché de la bourse, considérées comme les plus représentatives du point de vue de leur liquidité et de leur capitalisation boursière.

Références méthodologiques

La méthodologie adoptée est décrite de façon détaillée dans la publication de la BVL et de l'Universidade Católica Portuguesa, intitulée *Official Stock Market Indexes, Methodology of Construction*.

Période de référence et unité de mesure

L'indice de référence est un indice journalier, commençant en janvier 1988 et ayant pour base 1 000 le 5 janvier 1988. Il est publié le lendemain du jour de référence. L'indice mensuel de la BVL qui lui est lié se réfère à la situation en fin de mois.

L'indice figurant dans les PIE correspond à la moyenne des cotations journalières.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

Les sociétés couvertes par l'indice sont choisies de manière à constituer un échantillon qui reflète la situation générale du marché, c'est-à-dire les variations des cours de l'ensemble des actions admises à la cote officielle. Il s'agit donc d'un portefeuille de sociétés dont la capitalisation reflète celle du marché. La pondération de chaque composante de l'indice correspond à la part de la capitalisation de celle-ci dans la capitalisation totale du portefeuille. L'indice d'une date donnée correspond à la moyenne arithmétique pondérée des rapports entre le niveau des cours à cette date et leur niveau à une date de référence. L'indice est chaîné entre les périodes consécutives.

Les opérations capitalistiques sur les valeurs de l'indice peuvent provoquer de brusques ruptures dans l'évolution de l'indice, sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Pour assurer la continuité de l'indice, un ajustement permet d'éliminer ces fluctuations. Les données de référence sont donc ajustées en cas de nouvelle admission à la cote ou de retrait de celle-ci, de modification du nombre d'actions en circulation des sociétés cotées (à l'exclusion des actions non convertibles), d'accroissement du capital par le biais de l'émission de droits de souscription ou d'actions nouvelles à titre gratuit, au moment où celle-ci est annoncée et lorsqu'elle est réservée aux actionnaires, et enfin en cas de baisse des cours liée à la cotation des actions dividende détaché. Dans ce dernier cas, l'ajustement est effectué sur la base du dividende brut, c'est-à-dire avant déduction du prélèvement fiscal. Par contre, aucun ajustement n'est effectué pour les émissions d'actions à titre gratuit et les augmentations de capital assorties de droits de souscription qui ne sont pas réservées aux actionnaires ou pour les accroissements de capital revêtant la forme de l'émission d'obligations convertibles.

Formule

L'indice courant est calculé comme suit:

$$\text{précédente valeur de l'indice} * \frac{\text{Valeur courante du nouveau portefeuille}}{\text{Valeur au moment de l'ajustement du nouveau portefeuille}}$$

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice général de la Bourse des valeurs de Madrid (MSE) se réfère aux cours au comptant des actions échangées sur la place de Madrid, bien que des actions puissent être négociées sur les quatre places boursières interconnectées d'Espagne (Madrid, Barcelone, Bilbao et Valence).

Couverture

Les actions figurant dans l'indice constituent un échantillon de l'ensemble des actions échangées à la Bourse de Madrid. Elles sont choisies chaque année sur la base de critères liés aux niveaux de capitalisation, aux taux de rotation et à la fréquence des transactions. Celles qui sont actuellement couvertes par l'indice représentent plus d'une centaine de sociétés, constituant environ 85% de la capitalisation boursière totale. Les sociétés étrangères ainsi que les parts de fonds de placement et de sociétés d'investissement à capital variable ne sont pas représentés dans l'indice.

SOURCES

Organismes sources

La Bourse des valeurs de Madrid calcule l'indice journalier de base tandis que la Banque d'Espagne établit plusieurs autres indices incluant les données de fin de mois.

Principales publications nationales

La Bourse de Madrid reproduit les indices journaliers dans son *Bulletin* et la série annuelle dans l'appendice statistique de sa communication annuelle intitulée: *Informe del Mercado*. En outre, des informations sont diffusées quotidiennement sur le site Internet: [//www.bolsamadrid.es](http://www.bolsamadrid.es)

La Banque d'Espagne publie des données de fin de mois dans le tableau 22.23 de son *Bulletin statistique mensuel*.

Coefficients de pondération et nombre de sociétés couvertes

	1990		1995	
	%	Nombre	%	Nombre
Banques et instit. Financières	30.87	11	31.65	19
Services d'utilité publique	14.80	8	21.55	11
Alimentation, boissons et tabac	5.15	8	3.12	12
Construction	13.77	12	7.52	16
Stés de portefeuille et d'invest.	5.88	8	2.91	6
Communications	8.49	4	12.07	6
Industrie sidérurgique	5.91	12	3.64	12
Pétrole et produits chimiques	11.37	9	10.19	10
Autres	3.76	3	7.35	15
Total	100.00	75	100.00	107

Ventilation disponible/Indices connexes

Plusieurs sous-indices sont publiés, chaque jour, pour la Bourse de Madrid et, à la fin de chaque mois, pour la Banque centrale. Ils concernent les secteurs des banques et institutions financières, des services d'utilité publique, de l'alimentation, boissons et tabac, de la construction, des sociétés de portefeuille et d'investissement, de la communication, de l'industrie sidérurgique, du pétrole et produits chimiques, et des autres secteurs regroupés sous la rubrique « autres ».

La Bourse de Madrid et la Banque d'Espagne publient également l'IBEX-35 concernant les valeurs des 35 sociétés du réseau interconnecté les plus échangées.

Références méthodologiques

La Bourse de Madrid a décrit la méthode de calcul de l'indice dans la publication intitulée : *Indices de cotización de acciones de la Bolsa de Madrid 1941-1991* qui a été résumée dans le bulletin mensuel d'octobre 1993 de la Banque d'Espagne.

Période de référence et unité de mesure

L'indice de référence, qui a pour base 100 le 31 décembre 1985, est disponible à partir de janvier 1985.

Les données figurant dans les PIE sont des moyennes des chiffres journaliers. Cette série est élaborée par la Banque d'Espagne en vue de son insertion dans cette publication de l'OCDE.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice général résulte de l'agrégation des neuf indices sectoriels, pondérée par le poids de la capitalisation de l'ensemble des actions du secteur (qu'elles aient été sélectionnées ou non) dans la capitalisation de toutes les actions cotées à la Bourse. Les indices sectoriels résultent eux-mêmes de l'agrégation des indices des différentes actions, pondérée par le rapport de la capitalisation de chacune d'elles à la capitalisation totale de l'ensemble des actions représentant le secteur concerné (c'est-à-dire les actions sélectionnées) à la fin de l'année précédente.

Toutes les modifications du capital des sociétés sont répercutées au niveau de l'indice de chaque action par le biais d'un ajustement de l'indice précédent.

Un ajustement est effectué pour éliminer l'impact de la baisse du cours observée le jour où une valeur est échangée ex-dividende. Une estimation de la valeur journalière du dividende est calculée en divisant le dividende annuel de l'action par 365. Chaque jour, cette estimation de la valeur journalière du dividende est multipliée par le nombre de jours écoulés depuis la date de paiement du dividende. Le résultat obtenu est retranché du cours de l'action.

Ce sont les cours effectifs des transactions qui sont utilisés. En cas d'absence de transaction lors d'une séance, c'est le dernier cours négocié disponible qui est employé.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice AFGX (Affarsvarlden's Generalindex) est un indice pondéré en fonction de la capitalisation qui est calculé et géré depuis 1982 par la société « SIX ».

Couverture

L'AFGX couvre la totalité des actions des sociétés inscrites sur le marché « A » de la Bourse des valeurs de Stockholm. Pour être admises sur ce marché, les sociétés doivent fournir la preuve de leur rentabilité, respecter des normes précises en matière de gestion, de contrôle financier, de valeur boursière et de répartition des actionnaires. De plus, leurs actions doivent être accessibles au grand public. Ce dernier doit détenir au moins 25% des actions et 10% des droits de vote. Les blocs d'actions de contrôle représentant 10% ou plus de la capitalisation boursière ou des droits de vote sont supposés ne pas être détenus par le public.

Des actions de sociétés étrangères peuvent être cotées sur la place boursière suédoise. Les actions étrangères déjà cotées dans une autre Bourse peuvent être également admises à condition qu'elles respectent les règles imposées par la Bourse de leur pays d'origine.

L'AFGX est un indice de cours, les dividendes n'étant pas supposés être réinvestis.

SOURCES

Organisme source

La société « SIX » est l'établissement chargé d'établir l'indice pour le compte de la revue *Affarsvarlden*.

Principales publications nationales

L'AFGX est publié dans la revue source (ainsi que sur son site Internet). Il est reproduit par Statistics Sweden (chiffres mensuels) dans son *Monthly Digest of Swedish Statistics* et dans *SCB Economic Indicators, Part*

Two. Les chiffres mensuels figurent aussi dans les bases de données du site Internet de Statistics Sweden.

Ventilation disponible/Indices connexes

L'indice est subdivisé en plusieurs sous-indices concernant les industries mécaniques, la foresterie, le commerce, le bâtiment et immobilier, les transports maritimes, les sociétés d'investissement (mixtes), les sociétés d'investissement (pures), les banques, les assurances, et les autres.

Références méthodologiques

Statistics Sweden a communiqué à l'OCDE une note descriptive provenant du site Internet d'Affarsvarlden.

Période de référence et unité de mesure

A partir de 1949, les données sont disponibles mensuellement et annuellement à partir de 1901 (sur la base d'indices plus anciens). Actuellement, l'indice est calculé toutes les minutes.

L'indice a pour base 100 le 31 décembre 1979.

La série publiée dans les PIE se réfère aux données de fin de mois.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'AFGX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière de chaque société. Cette dernière est calculée en multipliant le nombre d'actions par le cours acheteur du principal type d'actions de la société considérée. Les coefficients de pondération sont recalculés tous les jours en ajustant la base de l'indice pour tenir compte des opérations capitalistiques sur les valeurs de l'indice susceptibles de provoquer de brusques ruptures dans l'indice sans rapport avec les tendances fondamentales du marché.

Aucun ajustement n'est effectué le jour où une valeur est échangée ex-dividende.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice total de la Société de Banque Suisse (SBS) inclut toutes les actions cotées sur les places boursières suisses. Il couvre les sociétés suisses et celles de la Principauté du Liechtenstein. Il ne tient pas compte des réinvestissements de dividendes.

Couverture

L'indice repose sur un échantillon d'actions (« alle wertpapiere mit Eigenkapitalcharakter -- Aktien, Genuss- und Partizipations-scheine ») échangées sur le principal marché et le marché « Vorborsen » des trois plus grandes Bourses suisses, Zurich, Bâle et Genève. Bien que l'indice doive refléter la totalité des actions échangées, sa composition est uniquement revue lors de la dernière séance des mois de juin et de décembre. C'est généralement à ce moment que les nouvelles sociétés sont admises. Par contre, les nouvelles émissions d'actions de sociétés existantes sont immédiatement prises en compte. Les actions dont la cotation est provisoirement suspendue continuent d'être intégrées dans le calcul de l'indice sur la base du dernier cours pratiqué. Pour les actions n'ayant fait l'objet d'aucune transaction au cours d'une séance, le dernier cours pratiqué est retenu. Dans les autres cas, les cours cotés sont employés.

Certaines restrictions s'appliquent à la détention d'actions par des étrangers.

SOURCES

Organismes sources

La SBS établit l'indice qui est communiqué à l'OCDE par la Banque nationale suisse.

Principales publications nationales

Les données sont diffusées dans *La Vie Économique*, B9.7 *Bourse, Indice SBS des actions suisses*, dans la presse et par les services électroniques d'information.

Ventilation disponible/Indices connexes

Des indices sectoriels et sous-sectoriels concernant l'industrie (produits alimentaires, construction mécanique, produits chimiques) et les services (banques, assurances, commerce) sont également publiés, à côté du SBS 100 (portant sur les 100 entreprises les plus capitalisées). De plus, d'autres indices produits par la Bourse suisse.

Références méthodologiques

Une note descriptive intitulée : *Der Bankverein-Index der Schweizer Aktien -- Ziel, Definitionen, Berechnungsmethode* a été communiquée à l'OCDE par la SBS.

Période de référence et unité de mesure

L'indice de référence, qui a pour base 100 à la fin décembre 1958, commence en janvier 1959.

La série figurant dans les PIE se réfère à la dernière séance du mois.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthodes d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est un indice de Laspeyres, pondéré par la capitalisation boursière. Les opérations capitalistiques sur les valeurs de l'indice peuvent provoquer de brusques ruptures dans l'évolution de l'indice, sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Pour assurer la continuité de l'indice, la capitalisation boursière de référence est corrigée et l'indice est chaîné. L'indice est calculé tous les jours à la clôture de la séance.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice National-100 de la Bourse des valeurs d'Istanbul est établi sur la base d'un certain nombre de sociétés cotées sur le marché national de la place turque. Il est considéré comme le principal indice du marché turc des valeurs mobilières.

Couverture

La Bourse d'Istanbul compte quatre marchés, le marché national et trois marchés de taille plus modeste, le marché régional, celui des nouvelles sociétés et celui des sociétés sous surveillance. Bien que cotées sur le marché national, les sociétés d'investissement ne sont pas prises en compte dans les calculs de l'indice.

Pour être incluses dans l'indice National-100, les sociétés doivent remplir les conditions suivantes :

- a) leurs actions doivent être cotées en Bourse depuis au moins 60 jours ;
- b) à la fin de la période d'évaluation, la valeur boursière de leurs actions doit appartenir aux 75% premières capitalisations boursières ;

- c) la moyenne des capitaux de leurs actions traités chaque jour, à l'exclusion des ventes spéciales et des ventes de blocs d'actions, doit se situer dans les trois premiers quarts des valeurs les plus échangées.
- d) Leurs actions doivent avoir été échangées pendant 75% des séances des douze mois précédents.

Lorsqu'une société a plus d'un type d'actions, seul l'un d'eux est pris en compte.

Les actions sont ensuite classées en fonction de leur valeur boursière et de la valeur des transactions dont elles ont fait l'objet. Celles pour lesquelles les plus fortes valeurs sont observées, sont incluses dans l'indice, dont la composition est revue lors de la première séance de chaque trimestre.

Jusqu'en 1991, l'indice a été calculé sur la base de la capitalisation boursière totale des sociétés. Depuis janvier 1991, seule la fraction des actions détenues par le public est prise en compte. Les échantillons choisis représentent environ 85% de la capitalisation boursière hors blocs d'actions de contrôle.

Coefficients de pondération et nombre de composantes

Octobre 1997		
	%	Nombre
Secteur manufacturier dont:	33.59	66
- Produits chimiques	7.72	17
- Produits métalliques et machines	8.74	18
Services d'utilité publique	6.05	3
Commerce et hôtellerie	5.85	10
Transport et communications	0.88	3
Secteur financier dont:	32.54	18
- Banques	19.32	7
- Sociétés d'investissement et de placement	12.22	9
Total	100.00	100

SOURCES

Organisme source

L'indice National-100 est établi par la Bourse d'Istanbul.

Principales publications nationales

Chaque mois, la série est publiée dans les PIE de l'Office national du Plan placé sous l'autorité du Premier ministre.

Ventilation disponible/Indices connexes

Il existe un indice général couvrant la totalité des actions. Il est lui-même subdivisé en trois indices sectoriels (Industrie, Services, Secteur financier) et en 15 sous-indices. Tous les indices, y compris l'indice National-100, sont également établis sous la forme d'indices de rendement.

Références méthodologiques

Une note descriptive a été communiquée à l'OCDE par la Bourse d'Istanbul.

Période de référence et unité de mesure

La série référence commence en janvier 1986. Initialement, elle avait pour base 100 en janvier 1986. Cette base a été modifiée et ramenée à 1 en décembre 1996. Les indices mensuels produits par l'organisme source se réfèrent aux données de fin de mois.

La série figurant dans les PIE se rapporte aussi à la situation en fin de mois.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice National-100 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière reposant sur la fraction des actions détenues par le public de chaque société qu'il couvre. Seuls les cours effectifs sont pris en compte dans le calcul.

L'indice est calculé en divisant la capitalisation boursière courante par la capitalisation boursière de référence. Cette dernière est ajustée lorsque:

- une société couverte par l'indice augmente son capital en vendant des actions à ses actionnaires ou au public;
- une nouvelle société est incluse dans l'indice (dont la composition est revue tous les trois mois);
- une valeur est retirée de l'indice (lors de la révision trimestrielle);
- la fraction détenue par le public des actions couvertes change (lors de la révision trimestrielle);
- des fusions et des acquisitions interviennent;
- des scissions de sociétés ont lieu.

CONCEPTS ET COUVERTURE

Définition

L'indice général FT-SE-A qui couvre les établissements financiers, les sociétés de placement et les établissements non financiers, est un indice de cours pondéré en fonction de la valeur boursière. Il est destiné à représenter les performances de sociétés résidentes (sur le plan fiscal) et domiciliées au Royaume-Uni.

Couverture

L'indice couvre des sociétés dont la valeur du capital est supérieure à 60 millions de livres et dont au moins 25% du capital est détenu par le grand public. Il englobe environ 900 sociétés, représentant 98% de la capitalisation boursière totale. Plus de 660 établissements constituent l'indice non financier. La composition de l'indice est revue tous les trimestres. Mais elle peut être modifiée entre-temps en cas de suspension de cotation, de fusion, de très importante émission nouvelle, etc.

Les actions ordinaires constituent la base des calculs. Lorsqu'une société dispose de plus d'une ligne de cotation pour ses actions ordinaires et que chaque ligne secondaire représente moins de 20% de la capitalisation totale de la société, la principale ligne est ajustée de manière à représenter intégralement cette capitalisation. En revanche, si la valeur d'une ligne secondaire représente plus de 20% de la capitalisation totale, chaque ligne d'actions est incluse séparément dans l'indice. Les bons de souscription portant sur l'acquisition d'actions ordinaires et de titres convertibles ne sont pas pris en compte tant qu'ils ne sont pas exercés ou convertis.

SOURCES

Organismes sources

Les indices FTSE sont calculés et diffusés par le *Financial Times*, la Bourse de Londres et le *Faculty and Institute of Actuaries*. Depuis 1995, ce travail est confié

à une nouvelle société anonyme : FTSE International. En dernier ressort, la responsabilité de la conception, de la gestion et du calcul des indices FTSE incombe au « FTSE Actuaries Share Indices Steering Committee ».

Principales publications nationales

Les indices journaliers sont publiés sous la forme de moyennes mensuelles et de niveaux de fin de mois dans le Tableau 7.1G *Company security prices and yields* des *Financial Statistics* de l'ONS (Office national de la statistique).

Ventilation disponible/Indices connexes

L'indice général des établissements non financiers (le « FTSE-A Non Financials », qui a remplacé en 1994 le FT-500) se décompose en cinq indices consacrés aux principaux groupes économiques suivants: ressources (« extraction minière », jusqu'en janvier 1998), ensemble de l'industrie (« ensemble de l'industrie manufacturière », jusqu'en janvier 1995), biens de consommation, services et services d'utilité publique. Les sociétés sont affectées au sous-secteur qui correspond le mieux à la nature de leurs activités. Les sociétés diversifiées sont classées sur la base du pourcentage de bénéfices qu'elles réalisent dans chaque domaine d'activité, calculé à partir de l'état certifié de leurs comptes.

La ventilation sectorielle doit être revue périodiquement en fonction de l'évolution de la base industrielle de l'économie. La ventilation actuelle a été fixée en 1991 et reflète l'expansion du secteur des services, la privatisation des services d'utilité publique et le déclin relatif des industries de base et de la fabrication de biens d'équipement au Royaume-Uni. Elle a été mise en oeuvre en janvier 1994 et les indices ont été calculés rétrospectivement sur cette base à partir de janvier 1986. La précédente révision remontait à 1970.

Plusieurs autres indices de cours sont établis, parmi lesquels on peut citer le FTSE 100, le FTSE 250, le FTSE 350, le FTSE SmallCap (minimes), le FTSE Fledgling (nouveau marché), etc. En outre, des indices

de rendement total ainsi que des informations sur le rendement des dividendes et des actions sont publiés.

Références méthodologiques

La méthode de calcul des indices est décrite de façon détaillée dans la publication du « FTSE Actuaries Share Indices Steering Committee », intitulée : *FTSE Actuaries Share Indices - Guide to Calculation Methods*. Il peut être obtenue à l'adresse suivante : FTSE International - St. Alphage House - Podium Floor, 2 Fore Street, London EC2Y 5DA.

Période de référence et unité de mesure

L'indice de référence, qui a actuellement pour base 1 000 le 31 décembre 1985, correspond à la moyenne mensuelle des indices des cours de fin de séance du secteur non financier, publié chaque jour dans le *Financial Times* depuis 1962.

La série figurant dans les PIE est la moyenne des chiffres journaliers.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Méthode d'agrégation et pondérations utilisées

L'indice est la moyenne arithmétique pondérée en fonction de la capitalisation boursière de chaque société

(nombre d'actions émises multiplié par le cours du marché, défini comme la moyenne des meilleurs cours acheteur et vendeur de clôture). La valeur de l'indice représente la valeur boursière totale de toutes les sociétés prises en compte, à un moment donné, par rapport à la valeur correspondante à une date de référence. L'indice est calculé en divisant la valeur boursière totale par un dénominateur. Pour permettre que les valeurs de l'indice demeurent comparables dans le temps, ce dénominateur est ajusté lorsque des opérations capitalistiques sur les valeurs de l'indice peuvent provoquer de brusques ruptures de l'indice, sans rapport avec les tendances fondamentales du marché. Les opérations capitalistiques les plus fréquentes nécessitant un tel ajustement sont l'émission de nouvelles actions, l'émission d'actions nouvelles à titre gratuit (ou la division d'actions) et le rachat d'actions. Dans ce dernier cas, l'ajustement est effectué à l'annonce de l'opération et non pas au moment de l'annulation des actions rachetées.

Aucun ajustement n'est effectué le jour où une valeur est échangée ex-dividende. Cependant, des informations montrent l'impact du cours des actions échangées ex-dividende sur l'indice. Le chiffre indiqué est le total cumulé pour l'année jusqu'à la date considérée, en partant de zéro au début de l'année.